

# Projet pédagogique



Formation préparatoire à la Certification UNAFORIS  
« Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social »



Institut Régional du Travail Social

8 rue Joliot Curie, 51100 Reims

Tel : 03.26.06.22.88

Fax : 03.26.06.82.56

[irtsca@irtsca.fr](mailto:irtsca@irtsca.fr)

[www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

Décembre 2022

## Table des matières

Glossaire.....	4
Préambule.....	5
1. Le cadre d'intervention de la certification UNAFORIS : textes de référence et éligibilité au CPF	6
2. L'accès au parcours de formation préparatoire .....	6
2.1. L'admission en formation : les prérequis nécessaires.....	6
2.2. Le public ciblé .....	7
2.3. Effectif des promotions .....	7
2.4. Lieu de la formation.....	8
2.5. L'inscription au parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS .....	8
2.6. Le bilan de positionnement .....	8
2.7 La commission de positionnement .....	10
2.8. Allègements et dispenses .....	10
2.9. Désistement ou demande de report de formation .....	11
3. Organisation fonctionnelle de la formation au sein de l'IRTS CA.....	11
3.1. Une équipe au service de la formation .....	11
3.2. Des modalités de dispensation pédagogique.....	15
3.3. Les situations d'apprentissage mises en place par les formateurs.....	15
3.4. Les supports de formation et les contenus détaillés.....	16
3.5. Les modalités de suivi qualitatif de la formation préparatoire.....	17
3.5.1. Les diverses instances .....	17
3.5.2. La démarche d'amélioration continue .....	18
3.5.3. Le rapport d'activité .....	18
3.5.4. Les outils de suivi qualitatif du parcours préparatoire de la formation.....	19
4. L'offre de formation : le projet pédagogique .....	20
4.1. Les compétences visées.....	20
4.2. Les objectifs généraux du parcours de formation préparatoire.....	21
4.3. Organisation globale du parcours de formation préparatoire .....	22
4.3.1. Etape 1 : le parcours commun obligatoire .....	22
4.3.2. Etape 2 : Le parcours personnalisé, une formation théorique organisée « sur mesure » ..	24
4.4. L'architecture de la formation théorique en trois blocs et cinq modules.....	24
4.5. La formation pratique.....	32
4.6. Rôles du formateur-référent de l'IRTS CA et du référent professionnel .....	34
4.6.1. Le formateur-référent de l'IRTS CA .....	34

4.6.2. Rôle du référent professionnel.....	35
4.7. La programmation .....	35
5. L'évaluation des compétences par la certification .....	36
5.1. Principes généraux de la certification par l'UNAFORIS.....	36
5.2. Modalités et principes qualité de la mise en œuvre de la certification UNAFORIS .....	37
5.3. La préparation à la certification .....	38
5.4. Prérequis à l'épreuve de certification .....	39
5.5. Le règlement des épreuves de certification .....	40
5.6. Les épreuves de la certification.....	40
5.6.1. Le « Dossier Pratiques Professionnelles » (E1).....	41
5.6.2. L'épreuve orale (E2).....	42
5.6.3. La composition du jury.....	42
5.6.4. Les conditions de validation de la certification .....	42
5.6.5. Communication de la décision du jury.....	43
6. Plan de communication.....	43
INDEX DES ANNEXES.....	45
ANNEXE 1 Référentiel de compétences et d'évaluation UNAFORIS.....	46
ANNEXE 2 Tableau de mise adéquation des compétences.....	48
ANNEXE 3 Organigramme fonctionnel .....	52
ANNEXE 4 Bibliographie.....	53

## Glossaire

CCCU : Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CPF : Compte personnel de formation

DAC : Dispositif d'appui à la coordination

DPP : Dossier de Pratiques Professionnelles

EDOF : Espace des organismes de formation

EFTS : Etablissement de formation en travail social

ERHR : Equipe relais handicaps rares

ESSMS : Etablissements et services Sociaux et Médico-Sociaux

IRTS : Institut Régional du Travail Social

IRTS CA : Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne

IME : Institut Médico-éducatif

IMPRO : Institut Médico-Professionnel

JORF : Journal Officiel de la République Française

MAP : Module d'approfondissement Professionnel

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

PCPE : Pôle de Compétences et Prestations Externalisées.

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RSCH : Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations

RH : (service) Ressources Humaines

SPIE : Service public de l'insertion et de l'emploi

UNAFORIS : Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention social

## Préambule

Dans une démarche inclusive et dans un contexte d'évolution des politiques publiques et des attentes des publics en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, insertion sociale et/ou professionnelle, etc.), la fonction de « référent de parcours » devient centrale dans l'accompagnement global du parcours de vie et du des projets de vie des personnes concernées mais aussi dans l'accompagnement des situations dites « complexes » pour prévenir les ruptures de parcours.

Afin de répondre à cette évolution sociétale dans les champs de la santé, du social, du médico-social, de l'insertion, etc., l'Union nationale des acteurs de la formation et de la recherche en intervention sociale (UNAFORIS)\* propose de délivrer la certification « **Exercer une mission de référent de parcours santé-social** ». L'UNAFORIS a ainsi élaboré un référentiel de compétences et d'évaluation déposé au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH)\* de France Compétences.

En lien avec l'évolution des publics et dans un contexte propice à l'émergence de la mission de référent de parcours santé-social, cette certification atteste de la maîtrise des compétences nécessaires en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être pour :

- « **Se situer dans la mission de référent de parcours, au sein des enjeux de l'accompagnement et de piloter et animer un réseau de partenaires afin de co-élaborer et organiser le projet avec la personne accompagnée** »<sup>1</sup> ;
- « Coordonner des parcours de personnes accompagnées, en accord avec celles-ci et en lien avec l'ensemble des intervenants concernés. Cette démarche a pour conséquence de renforcer la co-construction des projets de vie de la personne accompagnée et de contribuer ainsi au développement de son pouvoir d'agir »<sup>2</sup>.

*Pour faciliter la lecture, tous les acronymes suivis d'un « \* » sont répertoriés dans le glossaire.*

<sup>1</sup> Source : note d'opportunité de l'UNAFORIS, avril 2020.

<sup>2</sup> Source : extrait de la fiche N° RS5256 de France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5256/>

## 1. Le cadre d'intervention de la certification UNAFORIS : textes de référence et éligibilité au CPF

Sous la responsabilité de France Compétences et conformément à l'inscription au Répertoire spécifique des certifications et habilitations, l'UNAFORIS est habilitée à délivrer la certification « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social ». Pour permettre cette certification, l'UNAFORIS a ainsi élaboré un référentiel de compétences et d'évaluation<sup>3</sup> déposé au RSCH de France Compétences sous la référence de la fiche N° RS 5256<sup>4</sup>.

En tant qu'adhérent et par la convention qu'il a signée le 10 décembre 2020 avec l'UNAFORIS, l'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne (IRTS CA) \* est en charge de préparer les candidats à la certification, à veiller à leur éligibilité à se présenter à la certification puis à les inscrire auprès de la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU)\* en vue de réaliser l'épreuve orale d'évaluation des compétences. De plus, l'engagement de l'IRTS CA dans la démarche qualité Qualiopi permet aux candidats l'accès à cette certification UNAFORIS et la possibilité de mobiliser leur compte personnel de formation (CPF)\* sur la plateforme de l'Espace Dédié aux Organismes de Formation (EDOF)\*.

Ce projet pédagogique est construit dans le cadre de cette convention et s'appuie également sur les textes de référence suivants :

- Le référentiel de compétences et d'évaluation « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social » de l'UNAFORIS
- Le manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS, mis à jour en février 2021
- Le règlement des épreuves de certification UNAFORIS, mis à jour en février 2021
- La note d'opportunité UNAFORIS d'avril 2020

## 2. L'accès au parcours de formation préparatoire

### 2.1. L'admission en formation : les prérequis nécessaires

Pour pouvoir accéder à ce parcours de formation préparatoire, les candidats doivent être âgés au minimum de 18 ans et disposer au moins d'un titre ou diplôme d'État de niveau 4 avec une expérience professionnelle de référence de parcours dans le secteur santé-social.

<sup>3</sup> Voir Annexe 1 : Référentiel de compétences et d'évaluation « Exercer une mission de référent de parcours santé-social », UNAFORIS, mise à jour février 2021

<sup>4</sup> Source consultée en août 2022 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5256/>

Sans expérience professionnelle de référence de parcours, il est nécessaire d'être titulaire au minimum d'un titre ou diplôme d'État de niveau 5.

Cette certification s'inscrit dans une logique de complémentarité de métiers existants, notamment et par exemple, des diplômes et titres suivants :

Diplômes d'État :

- Assistant de service social,
- Éducateur spécialisé,
- Éducateur technique spécialisé,
- Educateur de jeunes enfants,
- Moniteur éducateur,
- Technicien de l'intervention sociale et familiale,
- Infirmier,
- Conseiller en Économie Sociale et Familiale,

Brevet d'État :

- Jeunesse et Sport Animation Sociale,

Titre Professionnel :

- Formateur pour Adulte,
- Conseiller en Insertion Professionnelle,

Qualification :

- Gestion des Ressources Humaines, etc.

## 2.2. Le public ciblé

Le parcours de formation préparant à la certification UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de parcours santé-social » s'adresse aux professionnels du secteur santé-social effectuant la mission de « référent » de parcours ou souhaitant le devenir.

## 2.3. Effectif des promotions

L'IRTS CA propose d'ouvrir une session de parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social » à partir de l'inscription d'un minimum de **12 personnes**.

## 2.4. Lieu de la formation

Selon les besoins, le parcours de formation préparatoire peut avoir lieu dans les locaux de l'IRTS CA ou peut être proposé sur site.

## 2.5. L'inscription au parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS

Un dossier d'inscription est à retirer à l'IRTS CA ou est téléchargeable sur le site internet de l'IRTS CA, rubrique Nos formations/Spécialisation/Référent de Parcours Santé-Social<sup>5</sup>.

Le dossier du candidat doit notamment comporter :

- Une photo d'identité à coller sur le dossier d'inscription
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant les formations initiales et continues
- Une photocopie de tous les diplômes obtenus
- Une photocopie des attestations de formation
- Un certificat de travail de l'employeur
- Une lettre de motivation d'une page maximum exprimant votre projet de formation

Le dossier d'inscription est à compléter, à signer et à envoyer à l'adresse suivante :

**IRTS Champagne Ardenne - Formation Référent de Parcours Santé-Social**

**8 Rue Joliot Curie - 51100 Reims**

## 2.6. Le bilan de positionnement

Le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure pour chacun des candidats par l'IRTS CA. Il se réalise en 2 étapes :

- **Etape 1** : Le parcours commun obligatoire
- **Etape 2** : Le parcours personnalisé

<sup>5</sup> Source consultée août 2022 : <https://irtsca.fr/nos-formations/spécialisation/referent-parcours-sante-social/>

Après réception du dossier d'inscription administratif, le dossier est étudié par le responsable de la formation et l'assistant pédagogique.

**Dans un premier temps**, l'étude du dossier d'inscription permet de vérifier la complétude administrative du dossier. En cas de besoin, des pièces complémentaires pourront être demandées au candidat.

**Dans un second temps**, à l'issue de l'étude administrative du dossier d'inscription, le candidat est convoqué pour réaliser le **bilan de positionnement**. Il est reçu par le responsable de formation et/ou un formateur de la formation. Ce bilan se réalise dans le cadre du **parcours commun obligatoire (étape 1)** afin de pouvoir par la suite préconiser au candidat un **parcours personnalisé (étape 2)**.

Le **bilan de positionnement** permet de retracer le portrait de l'expérience et du parcours de formation du candidat au regard des compétences attendues pour obtenir la certification UNAFORIS.

La rencontre pour réaliser le bilan de positionnement avec le candidat s'effectue lors d'un entretien d'une durée d'environ 1 heure au cours duquel sont co-examinés le parcours professionnel antérieur et actuel du candidat, les formations réalisées ainsi que les attentes et besoins particuliers mis en exergue par le candidat et/ou le responsable de la formation.

Au cours de cet entretien, le « tableau de mise en adéquation des compétences »<sup>6</sup> sert de support aux échanges entre le candidat et le responsable de la formation. Conçu par l'IRTS CA, ce tableau vise la mise en concordance entre l'expérience professionnelle, le parcours de formation (titre.s et/ou diplôme.s, formations complémentaires) du candidat et les 8 compétences attendues pour la certification UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social ». Il met également en avant les besoins du candidat en compléments de formation pratique et théorique. Il permet aussi d'identifier les modules qui sont préconisés et seraient à réaliser dans le cadre d'un parcours de formation préparatoire personnalisé « sur mesure ».

A l'issue de l'entretien, le tableau réalisé au cours du bilan de positionnement est signé par le responsable de formation et le candidat qui en reçoit une copie. Ce tableau permet aussi et *a posteriori*, de finaliser la complétude de la **fiche de renseignement et de positionnement** (annexe UNAFORIS 2-A1-2023).

Une fois remplis, le tableau de mise en adéquation des compétences ainsi que la fiche de renseignement et de positionnement serviront de supports à la **commission de positionnement**.

---

<sup>6</sup> Voir Annexe 2 : Tableau de mise adéquation des compétences

## 2.7 La commission de positionnement

La commission de positionnement a pour objectif de valider le parcours de formation préparatoire personnalisé à proposer au candidat. Elle est composée des représentants de l'IRTS CA :

- Du directeur de la pédagogie et des formations de l'IRTS CA,
- Du responsable de la formation,
- Et/ou d'un formateur de la formation,
- De l'assistant pédagogique de la formation.

A l'issue de la commission de positionnement, le directeur de la pédagogie et des formations adresse un courrier au candidat lui notifiant :

- L'entrée dans le parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social »,
- Le parcours de formation proposé : nombre de modules, le volume horaire de ceux-ci et l'accompagnement individuel préconisé,
- La programmation en lien avec le parcours de formation préparatoire proposé,
- Le devis relatif à la totalité du parcours nécessaire : parcours de formation préparatoire et certification. Les coûts de la certification sont indépendants des coûts de la formation préparatoire et sont fixés par l'UNAFORIS selon un forfait de 545,00 €. Ce montant est intégralement reversé à l'UNAFORIS,
- Le bordereau d'acceptation du parcours de formation préparatoire et du devis par le candidat et son employeur,
- En cas de financement personnel du candidat, un modèle type d'attestation sur l'honneur de financement personnel.

## 2.8. Allègements et dispenses

Les possibilités d'allègement de module(s) de formation théorique sont étudiées lors du bilan de positionnement. En cas de non-possibilité d'allègement au regard du parcours du candidat, celui-ci se verra proposer un parcours préparatoire complet à l'issue du bilan de positionnement.

Pour la certification « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social », il n'y a pas de possibilité de dispense d'épreuve.

## 2.9. Désistement ou demande de report de formation

En cas de désistement de la part d'un candidat avant le début du parcours de formation préparatoire, un courrier sera adressé au responsable de la formation, chargé d'en informer le pôle administratif et pédagogique.

Si le candidat se désiste avant la réalisation du bilan de positionnement, le chèque inhérent à ce bilan et joint au dossier d'inscription sera restitué au candidat sur demande écrite, sauf dans le cas où le candidat demande à reporter son entrée en formation à la session suivante.

Dans le cas d'un désistement du candidat après que le bilan de positionnement a eu lieu avec le responsable de la formation, le coût inhérent à ce bilan est dû et non remboursable. Si le candidat demande à reporter son entrée en formation lors de la session suivante, le bilan de positionnement restera valide et ne sera pas refacturé par l'IRTS CA.

## 3. Organisation fonctionnelle de la formation au sein de l'IRTS CA

### 3.1. Une équipe au service de la formation

La formation préparatoire au parcours de certification UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social » s'appuie sur les deux pôles de l'organisation fonctionnelle de l'IRTS CA.

Sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction de la pédagogie et des formations, deux équipes œuvrent ensemble tout au long du cycle de la formation<sup>7</sup> :

- Une équipe relevant des services supports (admission, scolarité, pôle financier, accueil, informatique, centre de ressources, logistique et qualité) composée de personnels salariés et permanents de l'IRTS CA, placée sous la responsabilité du directeur général de l'IRTS CA ;
  - Une équipe pédagogique relevant du pôle pédagogique.
- Les activités du Pôle administratif, finance et logistique

Les activités de ce pôle regroupent :

- La représentation de la vie institutionnelle et de la vie étudiante

---

<sup>7</sup> Voir annexe 3 : Organigramme fonctionnel de l'IRTS CA

- Le système d'informations et communication
  - Les services généraux, d'accueil et d'entretien
  - Le pôle finances
  - Le pôle ressources humaines
  - Les services d'admission et d'orientation ; évènementiel
  - Le centre de ressources documentaires
  - Le service qualité
- L'équipe du pôle pédagogique de l'IRTSCA

Deux directeurs de la pédagogie et des formations œuvrent au sein de ce pôle et pilotent l'ensemble des dispositifs de formation proposés et dispensés par l'IRTS CA tels que :

- Les formations de niveaux 4 et 5
  - Les formations de niveaux 6
  - Les formations par apprentissage (Centre de Formation d'Apprentis)
  - Les formations supérieures et d'encadrement
  - Les spécialisations
  - Les perfectionnements et approfondissements professionnels
  - Les préparations et l'accompagnement à la professionnalisation.
  - Les relations internationales
  - Le référent handicap
- L'équipe des intervenants de la formation préparatoire au parcours de certification UNAFORIS  
« Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social » est représentée par :
    - Le directeur de la pédagogie et des formations de niveau 6 et des spécialisations ;
    - Le responsable de la formation ;
    - L'assistant de formation ;
    - Les formateurs permanents de l'IRTS CA ;
    - Les formateurs-référents de l'IRTS CA ;
    - Les professionnels du centre de ressources documentaires de l'IRTS CA ;
    - Les formateurs et intervenants experts vacataires ;
    - Les pairs formateurs dits « témoins » : l'équipe s'enrichit ponctuellement de témoignages de personnes concernées, de familles, de différents partenaires associatifs ou autres.

Le **directeur de la pédagogie et des formations** assure :

- Le pilotage stratégique et pédagogique de la formation préparatoire au parcours de certification UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social », la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- L'évaluation de la formation dans le cadre de la démarche qualité et du rapport d'activité ;
- Le pilotage du Conseil de perfectionnement de la formation<sup>8</sup> ;
- Le développement du partenariat avec les acteurs du territoire de Champagne-Ardenne et de la Région Grand-Est.

Le **responsable de la formation** est l'interlocuteur privilégié des candidats quelles que soient les questions abordées ou les difficultés rencontrées au cours du parcours de formation préparatoire. Il organise la formation, assure l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique. Il est responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il initie les actions de partenariats. En lien avec la responsable du centre de ressources documentaires, il assure la veille sur l'état des connaissances et de la recherche scientifique. Il veille aussi à la qualité des contenus et des outils pédagogiques mobilisés en s'assurant que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et les connaissances soient conformes et actualisées. Il gère et organise les évaluations tout au long du dispositif de formation via les enquêtes de satisfaction et les bilans de la formation. Il développe le réseau des organismes gestionnaires de dispositifs d'accompagnement global, des intervenants, des pairs formateurs, des organismes d'accueil en stage. Il participe aux « Rendez-vous de certification des Etablissements de formation en travail social (EFTS)\* conventionnés » avec les autres EFTS et la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU\*). Il sélectionne et propose les jurys de certification à la CCCU.

L'**assistant de formation** assure l'accueil et l'information auprès des personnes désireuses de s'inscrire à la formation et auprès des candidats. Il participe à la commission de positionnement et s'assure de la complétude des dossiers administratifs. Il gère les actions de formation sur le plan administratif (contrat de travail des salariés vacataires, veille sur le recueil des supports de formation de l'équipe pédagogique, etc.). Il réalise la vérification de la prise en charge financière des coûts de la formation en lien avec le candidat, et/ou son employeur (portail Espace des Organismes de Formation (EDOF)\*) et du volet administratif et financier en lien avec la CCCU pour la certification.

---

<sup>8</sup> Voir chapitre 3h30.1. Les diverses instances

Les **formateurs permanents** de l'IRTS CA interviennent également dans la dispense de contenus de connaissances au regard de leurs spécificités.

Dans le cadre de **l'accompagnement à la certification des candidats**, un **formateur-référent** dédié à chaque candidat intervient pour proposer un accompagnement individuel, mais aussi pour animer des ateliers collectifs de préparation à la certification. En lien avec le responsable de la formation, le **formateur-référent** est plus particulièrement chargé d'accompagner les candidats tout au long de leur parcours de formation préparatoire à la certification. De manière individuelle et/ou collective, ils accompagnent les candidats dans la construction du dossier de pratiques professionnelles et réalisent plusieurs ateliers collectifs. Il s'agit plus précisément pour chaque candidat d'être guidé et soutenu dans sa réflexion professionnelle, accompagné dans l'élaboration de son projet de formation pratique, soutenu dans ses questionnements, l'avancée et la qualité de sa production mais aussi soutenu au regard de contraintes et/ou de freins qui apparaîtraient au cours de son parcours de formation préparatoire.

Les **personnels du centre de ressources documentaires** accueillent les candidats, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés pour le prêt d'ouvrages, de revues spécialisées, etc. Le responsable du centre de ressources documentaires assure la veille documentaire et juridique en lien avec la mission de référent de parcours santé-social et actualise les bibliographies inhérentes au sujet. Il veille aussi à doter le centre de ressources documentaires d'ouvrages récents en lien avec le sujet. Le responsable du centre de ressources documentaires intervient également en tant que formateur permanent pour dispenser aux candidats de la méthodologie de la veille des connaissances réglementaires et documentaires.

Les **formateurs occasionnels, prestataires de service ou professions libérales** assurent les contenus de formation en mobilisant leurs connaissances, leur expertise et leur expérience de terrain auprès de personnes relevant d'un dispositif d'accompagnement global et/ou intégrés au sein d'un réseau d'acteurs œuvrant au sein d'un dispositif d'accompagnement global.

Les **pairs-formateurs** dits « **témoins** » concourent à partager leur parcours, leur vécu et/ou leur regard sur leur participation à la co-construction de leur parcours de vie que ce soit en tant que personne concernée ou en qualité de représentant légal. Ponctuellement et en fonction du contenu à aborder, le témoignage d'autres acteurs peut aussi être sollicité.

### 3.2. Des modalités de dispensation pédagogique

Les modalités de dispensation pédagogique peuvent s'effectuer selon trois modes :

- En mode présentiel sur site ou à l'IRTS CA
- En mode « hybride » associant le mode distanciel (visio-conférence, classe virtuelle) et le mode présentiel
- En mode distanciel : classe virtuelle par système de visio-conférence avec partage de documents.

L'IRTS CA met à disposition une plateforme Office 365 de dépôt et de stockage des documents et des outils utiles au parcours de formation : supports de formation, bibliographie<sup>9</sup>, livret d'accueil, règlement intérieur, référentiels de compétences et d'évaluation...

### 3.3. Les situations d'apprentissage mises en place par les formateurs

Les modules sont construits autour d'apports théoriques, de travaux dirigés et d'apports pratiques. Les formateurs sont engagés dans une démarche alliant théorisation, enseignements et interventions professionnelles. Les modalités pédagogiques s'inscrivent dans une dynamique de pédagogie participative avec une approche socio-constructiviste. Il s'agit de partir des expériences, du vécu, des attentes et des besoins des participants.

Cette démarche pédagogique est dite inductive et part de la problématisation des situations en permettant :

- **A l'IRTS CA de :**
  - Construire une dynamique de groupe propice à l'échange et à l'implication des candidats ;
  - Construire des propositions d'analyse pratique et théorique au fur et à mesure des progressions individuelles et collectives.
- **Aux candidats de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS de :**
  - Permettre à chacun de poser les principes d'une intervention éthique
  - S'enrichir des pratiques et de l'expérience des autres candidats et des intervenants qu'ils soient formateurs ou témoins ;
  - Analyser leur implication dans des situations de travail.

---

<sup>9</sup> Voir annexe 4 : bibliographie

En fonction des modules de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS à réaliser par le candidat, les modalités pédagogiques suivantes pourront être mises en œuvre :

- Apports théoriques :

Ces apports sont proposés par les formateurs permanents et non permanents. Ces apports sont transmis selon des modalités de pédagogie participative avec un support de type diaporama ou autre pour permettre l'animation de la séquence avec des apports visuels mais aussi avec un contenu détaillé et dactylographié qui est remis à chaque candidat au cours des modules dispensés. Des capsules vidéo pourront également être proposées aux candidats afin d'illustrer les apports théoriques et/ou pratiques.

- Travaux dirigés :

Les travaux dirigés permettent :

- Des mises en situation,
- De l'étude et des analyses de situations,
- Des apports méthodologiques.

- Apports pratiques :

Les apports pratiques visent à illustrer et faire mettre en pratique les candidats à l'aide de :

- Jeux de rôles, vidéos,
- Illustrations d'outils,
- Témoignages de personnes concernées ou d'aidants,
- Illustrations de dispositifs d'accompagnement global par des professionnels.

### 3.4. Les supports de formation et les contenus détaillés

Au regard du présent projet pédagogique et dans le cadre de la démarche qualité de l'IRTS CA, chaque formateur fournit au responsable de la formation et en amont de son intervention, le support de formation ainsi que son contenu détaillé. Ce support pourra être construit en respectant la charte graphique de l'IRTS CA et selon le plan type d'une séquence de formation, à savoir :

- Le nom du formateur ou de l'intervenant,
- La date, la durée de la séquence,
- Le numéro et le nom du module,

- Les compétences visées par la séquence,
- Les objectifs pédagogiques de la séquence,
- Les contenus traités,
- Les modalités pédagogiques et les outils mobilisés,
- La bibliographie et la webographie utilisées.

Un document type en version Word et Power Point est remis à chaque formateur pour qu'il puisse construire et préparer sa séquence. La bibliographie et la webographie élaborées et actualisées par le responsable du centre de ressources documentaires de l'IRTS CA sont transmises à chacun des formateurs par le responsable de la formation.

Ce même support est remis à chaque candidat en version dématérialisée (format PDF) ou, uniquement sur demande, en version papier. La version dématérialisée sera accessible au plus tard le jour de la séquence depuis le compte Office 365 et la plateforme d'accès disponibles pour chaque candidat de l'IRTS CA lors de son entrée en formation.

Les formateurs, qui ne communiqueraient pas en amont leur support de formation au responsable de la formation, verraient leurs contrats de vacation non renouvelés.

### 3.5. Les modalités de suivi qualitatif de la formation préparatoire

#### 3.5.1. Les diverses instances

Au sein de l'IRTS CA, le **Conseil d'Administration de l'IRTS CA** veille aux orientations stratégiques et à leur mise en œuvre, et est régulièrement informé des activités de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS par le biais du rapport d'activité, au même titre que l'ensemble des activités développées au sein de l'institut.

Deux autres instances veillent à la qualité et au bon déroulement de la formation préparatoire à la certification :

- Le **Conseil de perfectionnement des formations supérieures et des spécialisations** de l'IRTS CA est une instance de travail se réunissant au moins une fois dans l'année. Cette instance est consultée pour validation des décisions stratégiques et pédagogiques proposées. Elle a une fonction consultative et réflexive. Elle rend compte de l'activité de la formation et concourt ainsi

à la démarche qualité. Le Conseil de Perfectionnement se compose de : services de l'Etat, employeurs, direction pédagogique, formateurs, candidats...

- Le **Comité de suivi pédagogique (CSP)** se réunit une à deux fois par année civile pour un réajustement permanent des contenus pédagogiques en lien avec l'actualisation des connaissances et des politiques publiques sur le sujet. Il est animé par le responsable de formation. Pour des modules spécifiques, ce comité permet aux différents membres de l'équipe pédagogique de coordonner leurs interventions et leurs contenus.

### 3.5.2. La démarche d'amélioration continue

Conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, L'IRTS CA a obtenu la certification qualité « Qualiopi », nécessaire pour l'obtention de fonds publics ou mutualisés.

La marque « Qualiopi » n'atteste pas la qualité de la formation mais la qualité des processus mis en œuvre par les organismes pour dispenser des formations en visant la conformité de ces processus au Référentiel National Qualité selon l'article L. 6316-3 du code du travail.

Avec cette certification, notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue. Des points d'amélioration ou points de vigilance sont recueillis dans les processus d'évaluation par le service qualité puis saisis au fil de l'eau dans un plan d'amélioration continue (P.A.C.). Les points recueillis font l'objet de temps de réflexion intégrés aux diverses réunions de l'IRTS CA (comité de direction mensuel, réunions par entité pédagogique, réunions des équipes pédagogiques, réunions avec les services support, réunions institutionnelles).

Les équipes à tous les niveaux institutionnels sont invitées à s'interroger sur les pratiques et à collaborer à la dynamique de la démarche d'amélioration continue. Cette dynamique intègre aussi le rapport d'activités annuel de la filière. Ce rapport est un outil d'évaluation par l'équipe pédagogique de la filière. Il est consultable sur le site internet, une fois présenté en conseil de perfectionnement puis en assemblée générale.

### 3.5.3. Le rapport d'activité

Le rapport d'activité est un document écrit recueillant l'ensemble des données quantitatives et qualitatives du parcours de formation préparatoire. Il constitue un bilan par année civile de la

formation. C'est un document incontournable dans la démarche qualité de l'IRTS CA car il est communiqué à l'occasion des instances de pilotage telles que l'assemblée générale de l'IRTS CA, le Conseil de perfectionnement des formations et le comité de suivi pédagogique. Le rapport d'activité de la formation est consultable sur le site internet de l'IRTS CA.

#### 3.5.4. Les outils de suivi qualitatif du parcours préparatoire de la formation

L'évaluation de la formation s'effectue par les toutes parties prenantes : apprenants, prescripteurs, financeurs, commanditaires et intervenants. A ce titre, au cours de la formation, différents temps sont formalisés pour recueillir des données qualitatives quant à la satisfaction des parties prenantes. Ces données sont traitées et utilisées dans l'argumentation des rapports d'activités et des Conseils de perfectionnement / comité de suivi pédagogique.

Elles sont également transmises à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique.

Auprès des candidats, le recueil des données s'effectue selon différentes modalités :

De manière collective : « à chaud » à l'occasion du bilan final proposé lors des ateliers collectifs d'accompagnement à la certification.

De manière individuelle : avec le recueil anonyme des données via des questionnaires de recueil d'évaluation de l'IRTS CA ou de la CCCU de l'UNAFORIS, à savoir :

- Le dernier jour de la formation théorique : les questionnaires d'évaluation de fin de formation, volet logistique et environnement de travail et volet pédagogique.  
Ces questionnaires d'évaluation anonymes en deux volets sont l'occasion pour le candidat de faire le bilan général de sa formation. Pour l'IRTS CA, il s'agit d'évaluer le parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS notamment au niveau des conditions logistiques, matérielles humaines et pédagogiques mises à disposition. Pour l'UNAFORIS, il s'agit de participer et d'anticiper l'évaluation externe qualité du parcours de formation préparatoire.
- Entre 2 et 6 mois après la fin de la formation : le questionnaire d'évaluation post formation à destination du candidat.

A l'appui de ce questionnaire d'évaluation anonyme, l'IRTS CA souhaite mesurer soit l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ou l'impact de la formation suivie sur les pratiques professionnelles des salariés ayant participé au parcours préparatoire.

#### 4. L'offre de formation : le projet pédagogique

Dans un contexte d'évolution des politiques publiques inclusives et de mise en œuvre de dispositifs innovants d'accompagnement de parcours complexes, la référence de parcours s'inscrit dans une nouvelle forme d'intervention sociale en plaçant la personne concernée au centre du dispositif d'accompagnement. Il s'agit alors d'envisager la référence de parcours comme un moyen d'intervention permettant d'actionner l'ensemble des acteurs et des ressources existantes au profit du parcours de vie de la personne concernée et de ses projets de vie tout en favorisant son autodétermination et sa participation sociale.

En proposant la certification « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social », l'enjeu pour l'UNAFORIS est de permettre aux professionnels relevant des secteurs de la santé, de l'accompagnement médico-social, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation, de l'orientation professionnelle, de l'éducation et des ressources humaines de « *se situer dans la mission de référent de parcours au sein des enjeux de l'accompagnement, de piloter et d'animer un réseau de partenaires afin de co-élaborer, organiser et suivre le projet avec la personne accompagnée* »<sup>10</sup>.

Pour ce faire, l'UNAFORIS a élaboré un référentiel de compétences et d'évaluation<sup>11</sup> qu'elle a déposé au Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RSCH\*) de France Compétences. Ce dépôt fait référence à la **fiche RS 5256** du répertoire spécifique de France Compétences.

La convention signée en décembre 2020 permet à l'IRTS CA en tant qu'adhérent à l'UNAFORIS de préparer les candidats à la certification, à veiller à leur éligibilité à se présenter à la certification puis à les inscrire auprès de la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU)\* en vue de réaliser le « Dossier Pratiques Professionnelles » et l'épreuve orale d'évaluation des compétences.

L'enregistrement auprès de France Compétences, couplé avec le référencement Qualiopi de l'IRTS CA permet aux candidats d'accéder à la mobilisation de leur Compte Personnel de Formation (CPF)\*.

##### 4.1. Les compétences visées

Les compétences visées sont notifiées au référentiel de compétences et d'évaluation élaboré par l'UNAFORIS.

<sup>10</sup> Source : Note d'opportunité UNAFORIS Avril 2020

<sup>11</sup> Voir annexe 1

Elles sont les suivantes :

C1 : Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action,

C2 : Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation, afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir des objectifs de son projet,

C3 : Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée, en mobilisant des techniques facilitant sa participation,

C4 : Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée en associant, les partenaires concernés,

C5 : Évaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue,

C6 : Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée, afin de s'assurer de son projet global,

C7 : Communiquer auprès des représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée,

C8 : Réaliser une veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité, en mobilisant des sources fiables et actualisées, au service de l'accompagnement des personnes.

#### 4.2. Les objectifs généraux du parcours de formation préparatoire

En fonction des besoins des candidats, le parcours préparatoire de la formation s'inscrit dans une démarche d'information, de veille à l'évolution des pratiques d'accompagnement global des personnes en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, insertion sociale et/ou professionnelle, etc.) ainsi qu'à l'actualisation des connaissances et à l'initiation à différentes pratiques, méthodologies et outils.

Il s'agit de :

- Identifier la référence de parcours comme une fonction au service du parcours de vie de la personne.

- Placer la personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie en favorisant sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe.
- Favoriser et développer la coopération et la communication entre les acteurs et partenaires associés au parcours de vie de la personne.
- Savoir repérer puis mobiliser l'ensemble des ressources et techniques environnantes à placer au service de la personne, de son parcours de vie et de ses projets de vie.

### 4.3. Organisation globale du parcours de formation préparatoire

Le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure pour chacun des candidats par l'IRTS CA. Il se réalise en 2 étapes :

- **Etape 1** : Le **parcours commun obligatoire** comprenant le bilan de positionnement mais aussi des ateliers collectifs et individuels d'accompagnement à la certification et le module 1.
- **Etape 2** : Le **parcours personnalisé** pouvant regrouper un ou plusieurs modules (modules 2 jusqu'à module 6) en fonction des besoins du candidat.

#### 4.3.1. Etape 1 : le parcours commun obligatoire

En complément d'une formation théorique dispensée selon les besoins des candidats (voir chapitre 4.3.2.), l'IRTS CA propose aux candidats trois modalités pédagogiques obligatoires pour les préparer à la certification :

#### **Des ateliers collectifs d'accompagnement à la certification :**

- Un **premier atelier collectif** d'une durée de **3h30 heures** est dispensé pour accueillir et présenter les enjeux de la préparation de la certification et de la certification aux candidats. Il s'agira aussi, si le besoin des candidats a été identifié lors de leur bilan de positionnement, de construire le projet de formation pratique (lieu, profil du public, durée et objectifs visés).
- **Deux ateliers collectifs d'accompagnement à la certification** réalisés sous la forme de travaux dirigés et proposés en sous-groupe de 7 candidats maximum. Ces ateliers sont conduits par un formateur-référent de l'IRTS CA en dehors des temps de formation théorique.

Au total, **deux ateliers** sont programmés pour un total de **7 heures** et sont dispensés au cours de la programmation. Il s'agit d'amener les candidats à :

- Acquérir la méthodologie nécessaire à l'écriture et à la structuration de leur dossier de pratiques professionnelles (DPP) présenté à l'examen,
- Se préparer aux épreuves d'évaluation des compétences,
- S'entraîner pour l'oral de certification.

Au cours de ces ateliers, le bilan de fin de parcours de formation préparatoire (trente minutes) est réalisé pour soutenir la démarche qualité.

### **Un accompagnement individuel avec un formateur-référent de l'IRTS CA.**

L'accompagnement individuel est réalisé par le même formateur ayant conduit les travaux dirigés collectifs. Cet accompagnement est proposé en plus de la formation théorique et se réalise dans une programmation établie avec le candidat qui dispose d'un **forfait horaire total de 10 heures soit environ 5 tranches de 2 heures.**

En cas de demande écrite du candidat ou de son prescripteur, toute heure d'accompagnement complémentaire nécessaire sera soumise à facturation.

Au cours de cet accompagnement individuel, ils déterminent ensemble le rythme des rencontres en fonction de l'élaboration et de l'avancement du travail tout en prenant en compte la date de certification.

Cet accompagnement a pour objectif principal de soutenir le candidat à élaborer son dossier de pratiques professionnelles d'un point de vue méthodologique et d'identifier si l'ensemble des compétences attendues ont été abordées.

### **Le module 1 : La fonction de référent de parcours santé-social**

L'IRTS CA propose de façon systématique ce module à chaque candidat, quel que soit le bilan de positionnement réalisé en amont. La durée de celui-ci est de 35 heures. Ce module de formation permet d'identifier la référence de parcours comme une fonction au service de la personne et de son parcours de vie. Il s'agit pour le candidat de savoir se situer et se faire situer dans sa fonction de référent de parcours auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires présents dans l'écosystème de la personne concernée. Ce module permet aussi de pouvoir actualiser les connaissances inhérentes à son champ d'intervention tout en recevant des illustrations de dispositifs innovants ou intégrés répondant aux parcours de soins, de santé et de vie de la personne.

#### 4.3.2. Etape 2 : Le parcours personnalisé, une formation théorique organisée « sur mesure »

A l'issue du bilan de positionnement et au regard des besoins du candidat, l'IRTS CA propose une offre de formation théorique « sur mesure » : le **parcours personnalisé**.

Au regard de son bilan de positionnement et à l'issue de la commission de positionnement, le candidat se voit notifier la proposition personnalisée « sur mesure » du parcours de formation théorique préconisé. Celle-ci fait état des éléments suivants :

- Le nombre de modules à réaliser : entre un à plusieurs modules (à définir lors de la commission de positionnement),
- La durée individuelle de ceux-ci qui varie entre 14 à 35 heures selon le module suivi,
- La durée totale du parcours de formation théorique et de formation pratique,
- Le calendrier des modules de formation théorique en lien avec le parcours de formation préparatoire préconisé.

#### 4.4. L'architecture de la formation théorique en trois blocs et cinq modules

L'IRTS CA a organisé la formation théorique préparatoire à la certification UNAFORIS sur la base de trois blocs de compétences au sein desquels un à deux modules reliés à des connaissances théoriques peuvent être dispensés. Cette organisation en blocs permet ainsi d'associer une à deux compétences par module. Chaque module vise des objectifs et des contenus qui lui sont propres, à savoir :

##### **Bloc 1 : La référence de parcours : une fonction au service du parcours de vie de la personne**

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc 1 sont les suivants :

- C1 : Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action
- C8 : Réaliser une veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité, en mobilisant des sources fiables et actualisées, au service de l'accompagnement des personnes

Le module proposé au sein de ce bloc 1 est le suivant :

##### **Module 1 (35 h) : La fonction de référent de parcours santé-social**

Les objectifs spécifiques visés dans le module 1 :

- Repérer l'évolution sociétale des pratiques d'accompagnement global au service des personnes, de leur parcours de vie et de leur.s projet.s de vie.
- Identifier et analyser la fonction et les missions du référent de parcours santé-social dans une organisation de travail, au sein d'un dispositif et sur un territoire.
- Réaliser et/ou actualiser une veille des connaissances réglementaires, législatives et opérationnelles en lien avec son champ d'intervention.

Le contenu du module 1 :

- 1.1 L'évolution des pratiques d'accompagnement global du parcours de vie (14h)
- 1.2 Le référent de parcours santé-social (7h)
- 1.3 Le contexte législatif et réglementaire dans le champ de la santé, de l'intervention sociale et médico-sociale (3h30)
- 1.4 Le partage de l'information et la protection des données (3h30)
- 1.5 L'actualisation des connaissances dans le champ d'intervention du référent de parcours (3h30)
- 1.6 Les dispositifs d'accompagnement global (3h30)

**Bloc 2 : La personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie : sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe**

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc 2 sont les suivants :

- C2 : Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation, afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir des objectifs de son projet,
- C3 : Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée, en mobilisant des techniques facilitant sa participation,
- C4 : Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée en associant, les partenaires concernés,
- C5 : Évaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue.

Les modules proposés au sein de ce bloc 2 sont le module 2 et le module 3

### **Module 2 (31h30 h) : Co-construire le parcours de vie avec la personne concernée**

Les objectifs spécifiques visés dans le module 2 :

- Se situer dans une approche de co-construction du parcours de vie avec la personne concernée et/ou son entourage et environnement en favorisant son pouvoir d’agir, sa participation et son autodétermination,
- Se constituer une boîte à outils.

Le contenu du module 2 :

- 2.1 La personne actrice de son parcours de vie (14h)
- 2.2 Accompagnement au parcours de vie et projet d'accompagnement (PIA/PP/PPS...) : « ne pas confondre pour mieux répondre » (7h)
- 2.3 Le diagnostic conjoint de la situation (7h)
- 2.4 La boîte à outils du référent de parcours 1/2 (3h30)

### **Module 3 (24.5h) : Accompagner le parcours de vie et le.s projet.s de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné**

Les objectifs spécifiques visés dans le module 3 :

- Observer et maîtriser les différentes étapes opérationnelles et méthodologiques conduisant à la mise en œuvre du.des projets de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné.
- Se constituer une boîte à outils.

Le contenu du module 3 :

- 3.1 La co-construction des modalités d'intervention (7h)
- 3.2 La validation conjointe des modalités d'intervention et du plan d'actions (3h30)
- 3.3 La mise en œuvre du plan d'actions (7h)
- 3.4 L'évaluation du plan d'actions : Analyse conjointe des résultats (3h30)
- 3h30 La boîte à outils du Référent de parcours 2/2 (3h30)

### **Bloc 3 : Coopération et communication entre les acteurs partenaires associés au parcours de vie de la personne : les ressources et techniques mobilisables**

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc 3 sont les suivants :

- C6 : Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée, afin de s'assurer de son projet global
- C7 : Communiquer auprès des représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée

Les modules proposés au sein de ce bloc 3 sont le module 4 et le module 5 :

#### **Module 4 (14h) : Les ressources repérables et mobilisables pour accompagner le parcours de vie de la personne**

Les objectifs spécifiques visés dans le module 4 :

- Repérer, identifier et mobiliser les ressources environnantes.
- Animer et piloter un réseau d'acteurs et de partenaires.

Le contenu du module 4 :

- 4.1 La démarche de mobilisation des ressources environnantes (7h)
- 4.2 Le repérage, l'identification et la mobilisation d'un réseau d'acteurs partenaires (3h30)
- 4.3 Illustration de ressources et de réseaux d'acteurs (3h30)

#### **Module 5 (21h) : La communication dans l'exercice de la référence de parcours : enjeux, stratégies, techniques et cadre d'intervention**

L'objectif spécifique visé dans le module 5 :

- Maîtriser les enjeux, les stratégies et les techniques de communication professionnelles facilitant la coopération entre l'ensemble des acteurs en faveur du parcours de vie de la personne tout en délimitant les règles éthiques, déontologiques et juridiques inhérentes à la fonction de référent de parcours santé-social.

Le contenu du module 5 :

- 5.1 Les enjeux de communication professionnelle (7h)
- 5.2 Les stratégies et techniques de communication professionnelle (7h)
- 5.3 Les écrits professionnels : repères éthiques, déontologiques et juridiques (3h30)
- 5.4 Les outils numériques au service de la communication à distance (3h30)

Les schémas présentés ci-dessous récapitulent cette architecture en blocs et en modules tout en faisant état du référentiel de compétences et d'activités de l'UNAFORIS ainsi que du référentiel de formation sur lesquels s'appuie l'ingénierie pédagogique.

En raison de son inexistence, le référentiel de formation a fait l'objet d'une ingénierie spécifique au sein de l'IRTS CA. Avec l'objectif de croiser les regards, un groupe de travail a été constitué avec un docteur et maître de conférences en sociologie, un formateur consultant et directeur de transition en ESSMS\*, un professionnel de terrain exerçant au sein d'un dispositif intégré et les membres de l'équipe pédagogique de l'IRTS CA en charge de ce parcours de formation préparatoire. En fonction des domaines d'expertise et de l'expérience de chacun des membres, la co-construction du référentiel de formation a été menée et formalisée. Le référentiel a ensuite été validé conjointement par un comité de pilotage constitué des mêmes membres et du directeur de la pédagogie et des formations de l'IRTS CA.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'IRTS CA et grâce aux divers bilans des diverses parties prenantes, ce référentiel de formation sera amené à évoluer et à être modifié lors des comités de suivi pédagogique à venir (contenus, volume horaire, etc.).

**Référentiels de compétences, d'activités et de formation du parcours préparatoire au certificat UNAFORIS  
" Exercer une mission de référent de parcours santé-social "**

Bloc	Domaines de compétences référentiel UNAFORIS	Activités référentiel UNAFORIS	Intitulés des modules	Volume horaire prévisionnel modules	Intervenants
I La référence de parcours : une fonction au service du parcours de vie de la personne	C1 Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action	Examiner le contexte réglementaire, politique et sociétal de mise en œuvre de la fonction de référent de parcours en santé-social.  Étudier une organisation et ses impacts sur la fonction de référent de parcours.  Légitimer l'action du référent de parcours en argumentant sur les enjeux et les objectifs de sa mission	1.1 L'évolution des pratiques d'accompagnement global du parcours de vie <i>(faire lien avec module 1.3 )</i>  Contexte sociétal : Problématiques des publics en situation de vulnérabilité, de précarité, de handicap, de dépendance, de maladies chroniques et troubles psychique ; Réforme de l'évaluation externe (focus sur la participation de la personne); Les divers schémas nationaux, plans et stratégies nationales Être accompagné en dehors de l'institution La démarche inclusive Notion de parcours : Parcours de soins, de santé et de vie ; transition de vie Les situations compliquées ou complexes ? Prévention des ruptures de parcours	14	formateur consultant
			1.2 Le référent de parcours santé-social  Enjeux de la fonction : Référence ou coordination, que comprendre avec les autres fonctions similaires ? Clarification et illustration par des exemples de fiches de poste et offres d'emploi Les missions du RPSS dans une organisation de travail, au sein d'un dispositif et sur un territoire : savoir se situer, être situé au sein d'une équipe, de son organisation et dans le cadre d'un réseau sur un territoire. Position et posture professionnelle : Principe de subsidiarité . Éthique <i>(faire lien avec module 5.3)</i>	7	formateur consultant
			1.3 Le contexte législatif et réglementaire dans le champ de la santé, de l'intervention sociale et médico-sociale <i>( faire lien avec module 1.1)</i>  Textes de référence des politiques sociales L'impact des stratégies, schémas, plans nationaux et projets régionaux de santé et des diverses lois sur les pratiques professionnelles : envisager le parcours comme une nécessité ? Du point de vue des RBPP ? Rester en veille	3,5	formateur consultant
			1.4 Le partage de l'information et la protection des données  Textes de référence, fondamentaux et éthique Principes, Points communs et différences ; Jurisprudence Droit des patients et droits des usagers	3,5	formateur permanent IRTS
			1.5 L'actualisation des connaissances dans le champ d'intervention du référent de parcours  Méthodologie de la veille des connaissances réglementaires et documentaires Sources, outils et ressources mobilisables	3,5	formateur permanent IRTS et responsable centre ressources documentaires IRTS
			1.6 Les dispositifs d'accompagnement global  Exemples et illustrations de dispositifs innovants et/ou intégrés répondant aux parcours de soins, de santé et de vie de la personne	3,5	professionnels référents de parcours
<b>Total module 1</b>				<b>35</b>	

Bloc	Domaines de compétences	Activités référentiel UNAFORIS	Intitulés des modules				
II. La personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie : sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe	C2 Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation, afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir des objectifs de son projet	Recueillir les informations essentielles de la situation de la personne accompagnée.	2. Co-construire le parcours de vie avec la personne concernée	2.1 La personne actrice de son parcours de vie Éthique de la relation ; Consentement et participation de la personne ; Pouvoir d'agir / empowerment Autodétermination ; La personne au sein de son entourage La personne au sein de ses environnements : approche écosystémique et ses ressources L'approche de Rogers centrée sur la personne : repérer le potentiel de réussite chez l'autre. Principes de la co-construction	14	formateur consultant	
		Synthétiser les informations recueillies dans un document écrit afin d'établir avec la personne accompagnée un diagnostic de sa situation.		2.2 Accompagnement au parcours de vie et projet d'accompagnement (PIA/PP/PPS...) : ne pas confondre pour mieux répondre Parcours de vie ; Projets de vie ; Projet coordonné Le champ des possibles : co-construire un parcours et des projets en faveur de la personne et avec elle ? Comment éviter la projection par l'entourage et les professionnels? Illusion et/ou désillusion ?	7	professionnel référent de parcours	
		Identifier avec la personne accompagnée ses attentes et ses besoins et les prendre en compte pour définir le projet.		2.3 Le diagnostic conjoint de la situation Les outils d'évaluation et de recueil des informations Communication avec la personne et son entourage, l'entrée et le maintien en relation Évaluation conjointe de la situation globale : besoins de la personne concernée, recueil des attentes et demandes de la personne et son entourage, constat des problématiques, identification des compétences, potentiels, ressources, envies, non-envies, freins à lever Identification des acteurs partenaires à associer au parcours de vie et leur champ d'intervention (aidants et entourage, pair aidants, bénévoles, professionnels...) (faire lien avec module 4)	7	professionnel référent de parcours	
	C3 Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée, en mobilisant des techniques facilitant sa participation	Mobiliser des modalités et/ou des techniques qui facilitent la participation de la personne accompagnée.		2.4 La boîte à outils du référent de parcours 1/2 Outils matériels nécessaires : ordinateur, téléphone et outil d'autorisation de partage et de partage de données, tableau de bord Illustrations d'outils de recueil des informations et d'évaluation de la situation	3,5	professionnel référent de parcours	
		Élaborer avec la personne des axes d'intervention adaptés au diagnostic de sa situation et à ses modalités d'accompagnement.		<b>Total module 2</b>	<b>31,5</b>		
		Identifier les axes d'accompagnement permettant de définir le projet.					
	C4 Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée en associant, les partenaires concernés	Déterminer les objectifs opérationnels (quantitatifs et qualitatifs) du projet au regard du diagnostic préalable et en utilisant une méthode de détermination d'objectifs.		3.1 La co-construction des modalités d'intervention Analyse conjointe du diagnostic Repérage du champ des possibles Co-construction d'un plan d'actions illustrant le projet de la personne, les objectifs, les axes de travail et d'accompagnement, les divers acteurs partenaires associés au projet ainsi que leurs prérogatives, les échéances, les modalités et outils d'évaluation	7	professionnels du secteur médico-social (MDPH et IME)	
		S'assurer de la faisabilité du projet en s'appuyant sur des indicateurs.		3.2 La validation conjointe des modalités d'intervention et du plan d'actions Présentation aux acteurs partenaires du projet de la personne /du plan d'actions Co-optation et validation conjointe par la personne concernée, les acteurs partenaires associés et le référent de parcours, voire des institutions (CDAPH, Juge...)	3,5	professionnel du secteur médico-social (IME)	
		Lister les étapes de mise en œuvre du projet en utilisant une méthode de questionnement.		3.3 La mise en œuvre du plan d'actions Coordination et modalités de suivi des actions Veille des actions et des échéances co-optées Programmation et organisation des instances de travail	7	professionnel référent de parcours	
		Associer les partenaires concernés à l'élaboration du projet en utilisant des moyens de communication adaptés.		3.4 L'évaluation du plan d'actions : Analyse conjointe des résultats Réajustement du projet de la personne ou Fin de la mission de référence de parcours	3,5	professionnel référent de parcours	
		3.5 La boîte à outils du Référent de parcours 2/2 Repérage de l'existant (projet écrit, plan d'actions, bilans du projet...) Exemple d'outils Exemples du récit de vie	3,5	professionnel référent de parcours			
C5 Évaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue	Mettre en œuvre une méthode d'évaluation permettant de produire des effets positifs dans une démarche d'amélioration continue. Choisir des modalités et/ou des outils d'évaluation favorisant la participation de la personne accompagnée. Analyser la méthode pour la réajuster.				<b>Total module 3</b>	<b>24,5</b>	

Bloc	Domaines de compétences	Intitulés des modules				
III Coopération et communication entre les acteurs partenaires associés au parcours de vie de la personne : les ressources et techniques mobilisables	C6 Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée, afin de s'assurer de son projet global	Réaliser une cartographie des acteurs d'un domaine d'intervention en santé-social sur un territoire défini.  Choisir les partenaires pertinents sur un territoire au regard du projet d'une personne accompagnée, en identifiant leurs domaines de compétences et leurs expertises.  Animer le réseau de partenaires professionnels en les mobilisant dans l'accompagnement de la personne pour assurer la continuité des actions.	4. Les ressources repérables et mobilisables pour accompagner le parcours de vie de la personne	4.1 La démarche de mobilisation des ressources environnantes La fonction ressource au service d'un territoire Méthodologie de recherche et outils Identification des profils métiers, institutionnels et/ou de services pertinents et adaptés Identification et cartographie des ressources sur un territoire	7	professionnel du secteur médico-social
				4.2 Le repérage, l'identification et la mobilisation d'un réseau d'acteurs partenaires Apports théoriques sur les notions d'acteur, de partenariat, de réseau, de coordination et de coopération en lien avec le parcours de vie de la personne. Illustrations	3,5	professionnels référents de parcours
				4.3 Illustration de ressources et de réseaux d'acteurs	3,5	professionnels référents de parcours
				<b>Total module 4</b>	<b>14</b>	
	C7 Communiquer auprès des représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée	Argumenter auprès des institutions pour faciliter les coopérations en faveur du projet de la personne.  Cibler les informations essentielles à transmettre pour assurer la cohérence du parcours de la personne.  Utiliser des outils numériques de communication (ex : plateforme collaborative, réunions etc.) pour développer la collaboration avec ses interlocuteurs.	5. La communication dans l'exercice de la référence de parcours : enjeux, stratégies, techniques et cadre d'intervention	5.1 Les enjeux de communication professionnelle Approche sociologique de la communication : comment, pour qui et pourquoi je communique ? Les enjeux de la communication : communiquer sur la fonction de référent de parcours (plaquette, autre), Déploiement des outils de communication en interne et en externe Efficience du partage d'informations et de la coopération en équipe, interacteurs et interinstitutionnelle	7	formateur consultant
				5.2 Les stratégies et techniques de communication professionnelle Les techniques d'argumentation, d'animation de réunion, d'animation d'un collectif de personnes, de médiation et de tiers	7	professionnels référents de parcours
				5.3 Les écrits professionnels : repères éthiques, déontologiques et juridiques Éthique; déontologie; obligations réglementaires ; droits et consentement de la personne concernée, traces et rendus compte Les écrits professionnels : distinguer les écrits selon leurs destinataires (administrations, partenaires, justice...). Contenu des écrits et limites L'accès au dossier unique de l'usager (règles), l'accès aux écrits des professionnels (risques)	3,5	formateur permanent IRTS
				5.4 Les outils numériques au service de la communication à distance Plateformes collaboratives (drive) et autres outils numériques (réunion visioconférence) Le repérage du champ des possibles et des outils	3,5	professionnels référents de parcours
				<b>Total module 5</b>	<b>21</b>	
	<b>Total des heures de la formation théorique</b>			<b>126</b>		
<b>Intitulé du module</b>						
	Ateliers d'accompagnement à la certification	Introduction et présentation du parcours préparatoire de la formation : accueil, bilans de la formation Ateliers collectifs de préparation à la certification : référentiels et process de certification, projet de stage (si module 6), accompagnement à la constitution du dossier de pratiques professionnelles, préparation à l'épreuve orale de certification		14	formateur permanent IRTS	
	Module 6 : Formation pratique	Selon le bilan de positionnement du candidat, la formation pratique pourrait ne pas être nécessaire ou avoir une durée maximum de 70 heures pour les professionnels en fonction de RPSS ou de 280 H pour les demandeurs d'emploi ou professionnels n'exerçant pas la fonction de RPSS		0 ou 70 ou 280		

#### 4.5. La formation pratique

Selon le bilan de positionnement du candidat, la formation pratique pourrait ne pas être nécessaire ou avoir une durée maximum de 70h pour les professionnels en fonction de Référent de parcours santé-social (RP2S) \* ou avoir une durée de 280h pour les demandeurs d'emploi ou les professionnels n'exerçant pas la fonction de RP2S.

La formation pratique peut être réalisée au sein de dispositifs ou d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)\* s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement global comme par exemple, une communauté 360, un pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)\*, un dispositif d'appui à la coordination (DAC)\*, un service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)\*, etc.

Selon le profil du candidat (avec ou sans expérience dans la référence de parcours), il s'agit de s'initier à des pratiques professionnelles nouvelles, diversifiées et/ou innovantes ou d'appréhender la démarche d'accompagnement global dans un champ d'intervention préalablement identifié par le candidat.

En amont de la formation pratique, le candidat définit son intention en motivant par écrit son projet de formation pratique au sein de la fiche « **projet de la formation pratique à la certification UNAFORIS « Exercer une mission de référent de parcours santé-social »** qui lui aura été remise au préalable lors du premier atelier d'accompagnement à la certification. Le projet de formation pratique doit répondre aux objectifs visés par le candidat. Il peut être co-construit avec le formateur-référent puis est validé par ce dernier au cours du premier atelier collectif ou lors de l'accompagnement individuel.

Pour le candidat, il s'agit de préciser :

- Son identité ;
- Les coordonnées de contact et les principales caractéristiques et missions de l'organisme d'accueil envisagé ;
- Ses objectifs opérationnels visés durant la séquence ;
- Les modalités organisationnelles souhaitées et/ou proposées par l'organisme dont le calendrier d'accueil prévisionnel et la durée de la séquence ;
- La validation du projet de formation pratique par le formateur référent ;

- La validation du calendrier d'accueil prévisionnel par l'employeur dans le cas où le candidat est salarié ;
- Les coordonnées de l'organisme d'accueil ainsi que la validation du projet de formation pratique.

Selon la situation et le projet du candidat, la formation pratique peut être entreprise à l'occasion d'une ou de plusieurs séquences de stage conduites auprès d'un ou de plusieurs dispositifs ou ESSMS. Si le candidat effectue sa formation pratique sur deux sites différents, le formateur-référent de l'IRTS CA a la charge de garantir la cohérence et l'adéquation entre les lieux (dispositifs ou services ou établissements) pressentis avec les objectifs préalablement visés.

Afin de rendre ce projet pertinent et de permettre sa réalisation, le candidat tiendra compte du contexte et des spécificités de l'organisme ou des organismes d'accueil. Dans le cas de plusieurs organismes d'accueil distincts, il conviendra au candidat de proposer un calendrier de formation pratique précis, pertinent et adapté au projet de formation pratique.

Au moins trois semaines avant le départ en formation pratique et pour qu'il soit **défini et validé conjointement**, ce projet est obligatoirement soumis au formateur-référent de l'IRTS CA puis à son employeur ainsi qu'aux référents professionnels de l'organisme ou des organismes d'accueil pour validation ou adaptation.

La formation pratique fait systématiquement l'objet :

- D'une convention de formation pratique tripartite entre le candidat, l'organisme d'accueil concerné par la séquence de stage et l'IRTS CA ;

Où

- D'une convention de formation pratique quadripartite entre le candidat, l'organisme d'accueil concerné par la séquence de stage, l'employeur si le candidat est salarié et l'IRTS CA.

Les conventions devront être dûment remplies et signées par l'ensemble des parties avant le départ en formation pratique, au minimum une semaine avant le début de la séquence de stage.

## 4.6. Rôles du formateur-référent de l'IRTS CA et du référent professionnel

### 4.6.1. Le formateur-référent de l'IRTS CA

En concertation avec le responsable de la formation, le formateur-référent est chargé de :

- Valider le projet de formation pratique du candidat après s'être assuré de la pertinence de celui-ci : choix de l'organisme d'accueil, choix des objectifs et des apprentissages spécifiques visés,
- S'assurer, en lien avec l'assistant pédagogique, que les conventions de stage soient conformes avant l'entrée en stage du candidat,
- S'assurer du bon déroulement de la formation pratique du candidat et si besoin, veiller au réajustement de l'organisation de la séquence de stage et/ou du projet de formation en concertation avec le référent professionnel et le candidat,
- Entreprendre collectivement et/ou individuellement un accompagnement méthodologique et de suivi de la production du dossier de pratiques professionnelles (DPP)\*,
- Proposer un/des entraînement/s à la certification.

Pour ce faire, il met à disposition du candidat divers outils tels qu'une liste des organismes d'accueil en formation pratique, la fiche de présentation du projet de formation pratique, le référentiel de compétences et d'évaluation de l'UNAFORIS et le Guide pratique des candidats à la certification de compétences UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de parcours santé-social RS-5256 » édité par l'UNAFORIS ainsi que la trame vierge du DPPAGES.

L'accompagnement individuel est réalisé par **le même formateur-référent** ayant conduit les travaux dirigés au cours des **ateliers collectifs d'accompagnement à la certification**. Cet accompagnement est proposé en plus des regroupements pédagogiques et se réalise à la demande de chaque candidat qui dispose d'un **forfait horaire total de dix heures**. Ils déterminent ensemble le rythme des rencontres en fonction de l'élaboration et de l'avancement du travail d'élaboration du DPP.

#### 4.6.2. Rôle du référent professionnel

Pendant la durée de sa formation pratique, le candidat bénéficie conjointement avec le formateur-référent de l'IRTS CA, de l'accompagnement d'un **référent professionnel de l'organisme d'accueil**. En référence à la convention de formation pratique, celui-ci est chargé de :

- Aider le candidat à affiner ses objectifs de formation pratique et à les mettre en œuvre au regard des domaines de compétences identifiés dans le référentiel ;
- Mettre à disposition du candidat les moyens de formation dont il dispose au niveau institutionnel : documentation et vidéo, soutien technique, rencontres, projet personnalisé... ;
- Soutenir le candidat dans ses observations, son analyse et ses interventions ;
- Conseiller le candidat dans ses recherches et dans la rédaction du DPP ;
- Superviser les actions du candidat en lui proposant des échanges réflexifs réguliers ;

#### 4.7. La programmation

La programmation prévisionnelle établie par l'IRTS CA prend ainsi en considération la répartition des modules selon un déroulement pédagogique cohérent, ordonné et réalisé « sur mesure » au regard des préconisations réalisées par la commission de positionnement pour chacun des candidats.

Selon les modules qu'il a à réaliser, chaque candidat se voit proposer un parcours de formation préparatoire se déroulant sur une amplitude d'environ dix mois.

Environ sept regroupements sont nécessaires et se répartissent de la façon suivante :

Mois 1 : Accueil du groupe, atelier 1 de préparation à la certification (5h30),

Mois 2 : Semaine 1 de regroupement : modules 1.1 ; 1.3 ; 1.5 ; 1.6 et 2.1 (24h30),

Mois 3 : Semaine 2 de regroupement : suite et fin des modules 1.1 et 2.1 ; modules 1.2 et 2.2 (28h00),

Mois 4 : Semaine 3 de regroupement : atelier 2 de préparation à la certification ; module 1.4 ; modules 2.3 ; 2.4 ; 3.1 et 3.2 (28h30),

Mois 5 : Semaine 4 de regroupement : modules 3.3 ; 3.4 et 5.1 (21h00),

Mois 6 : Semaine 5 de regroupement : modules 4.1 ; 4.2 ; 5.2 ; 5.3 et 5.4 (28h00),

Mois 7 à 10 : Accompagnement individuel à la certification : méthodologie et expertise du dossier de pratiques professionnelles (forfait de 10h / candidat),

Mois 10 : Atelier 3 de préparation à la certification (3h3000) et épreuve de certification (45 minutes).

Mois 3 à mois 7 : Amplitude possible de la formation pratique (de 70h à 280h)

## 5. L'évaluation des compétences par la certification

### 5.1. Principes généraux de la certification par l'UNAFORIS

« L'UNAFORIS en tant qu'organisme certificateur et personne morale est responsable exclusif en matière de décision d'octroi de ses certifications. L'UNAFORIS garantit la conception, la mise en œuvre des certifications et le respect des engagements enregistrés aux répertoires. Les intitulés des certifications relèvent de la responsabilité de l'UNAFORIS, ces intitulés font l'objet de dépôt aux répertoires et doivent être utilisés par les membres de l'UNAFORIS ». <sup>12</sup>

L'IRTS CA en tant qu'adhérent de l'UNAFORIS et signataire de la convention relative à cette certification, prépare les candidats au cours d'un parcours de formation préparatoire personnalisé, veille à ce que chaque candidat remplisse les critères d'éligibilité à la certification puis présente le candidat à la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU) pour la certification. Pour pouvoir contribuer à la certification UNAFORIS, l'IRTS CA a obligation d'être labellisé Qualiopi. Le label a été obtenu par l'IRTS CA en avril 2021.

Les coûts de la certification sont indépendants des coûts de la formation préparatoire. Conventionnellement, ils sont déterminés par l'UNAFORIS, selon un forfait de 545 €. Ce montant est intégralement reversé à l'UNAFORIS au moment de l'inscription à la certification.

---

<sup>12</sup> Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS, mise à jour Février 2021, p4.

## 5.2. Modalités et principes qualité de la mise en œuvre de la certification UNAFORIS

Afin de mettre en place la préparation des actions de certification, l'UNAFORIS a remis à l'IRTS CA un « kit certification » au sein duquel l'ensemble des annexes utiles, l'assurance qualité et chaque étape du processus de certification sont déclinés :

Etape 1 : Rappel

Etape 2 : Le positionnement et la préparation à la certification

Etape 3 : Mobilisation des membres d'un jury

Etape 4 : Organisation et déroulement d'une session de certification

Etape 5 : Transmission des résultats à un candidat

Etape 6 : Gestion financière

L'IRTS CA présente le candidat à la certification en renseignant puis en adressant le « dossier d'inscription à la certification » à la CCCU. En amont, l'IRTS CA veille à ce que le candidat remplisse « *les critères d'éligibilité à la certification prévus dans les référentiels et/ou dans les règlements des épreuves de certifications déposés aux répertoires* »<sup>13</sup>.

Après réception des dossiers, la CCCU adresse une convocation écrite et dématérialisée aux candidats précisant la date, l'horaire et le lieu pour qu'ils se présentent à la soutenance orale de leur « Dossier Pratiques Professionnelles ». En retour de cette convocation, chaque candidat confirme par écrit ou en version dématérialisée, sa présence aux épreuves. En cas d'absence d'un candidat aux épreuves, ce dernier fait une demande écrite motivée et justifiée demandant sa re-convocation à une nouvelle session de certification, sans surcoût.

La CCCU réalise le calendrier national des certifications et « *constitue les jurys de certification dans le respect* :

- *Des référentiels de certification et compétences à évaluer, déposés aux répertoires,*
- *Du profil de jury établi en fonction des compétences à évaluer,*
- *Des calendriers et zones géographiques sollicités.* »<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS : mise à jour Février 2021, p9.

L'IRTS CA et l'UNAFORIS s'engagent à ce que les jurés n'aient pas eu ou n'aient pas de contact direct avec les candidats présentés à la certification au sein de leur jury. L'IRTS propose une liste de jurys en capacité de réaliser l'évaluation des candidats à la certification. C'est la CCCU qui valide cette pré-sélection, se charge de former et de convoquer les jurys à la certification.

En amont de la certification lorsque les jurys sont identifiés, la CCCU organise des sessions de formation à leur destination afin que leur soit rappelé leur rôle, les compétences à évaluer et les règles d'organisation des épreuves. La formation des jurys a aussi pour vocation à harmoniser les modalités d'évaluation et des critères observés, mais aussi de transmettre les modalités de retour des résultats à la CCCU.

### 5.3. La préparation à la certification

Dès le bilan de positionnement, la question du processus de certification est abordée avec les candidats. La certification est présentée et commentée aux candidats par le responsable de la formation et le/s formateur-référent/s de l'IRTS CA tout au long de leur parcours de formation préparatoire. L'ensemble des documents inhérents à la préparation à la certification puis aux épreuves d'évaluation des compétences est transmis aux candidats, à savoir :

- Le **référentiel de compétences et d'évaluation**
- La **fiche de renseignement et de positionnement** (annexe 2-A1-2023 de l'UNAFORIS)
- Un exemple d'**attestation d'expérience professionnelle** (Annexe 2-A2-2023 UNAFORIS)
- La trame du « **Dossier Pratiques Professionnelles** » (DPP)\* de l'UNAFORIS incluant :
  - Une déclaration sur l'honneur de non-plagiat
  - Un sommaire type et une charte graphique à suivre et à respecter
- Le **guide pratique des candidats à la certification de compétences UNAFORIS** « Exercer une mission de Référent de parcours santé-social RS-5256 » de l'UNAFORIS
- Le **règlement des épreuves de certification** de l'UNAFORIS

---

<sup>14</sup> Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS : mise à jour Février 2021, p9.

Pour permettre aux candidats d'être préparés à la certification, deux types d'accompagnement sont dispensés par l'IRTS CA tout au long du parcours de formation préparatoire, à savoir :

- Au cours des **ateliers collectifs d'accompagnement à la certification (10,50 heures)**

Lors des temps collectifs en sous-groupe, il s'agit d'amener les candidats à :

- Acquérir la méthodologie nécessaire à l'écriture et à la structuration de leur « Dossier Pratiques Professionnelles » présenté à la soutenance orale ;
- Se préparer aux épreuves d'évaluation des compétences.

- Au cours de **l'accompagnement individuel**

Cet accompagnement individuel vise les mêmes objectifs d'accompagnement à la certification que les ateliers collectifs. Le candidat dispose d'un **forfait de 10h** d'accompagnement avec le formateur-référent de l'IRTS CA.

#### 5.4. Prérequis à l'épreuve de certification

Conformément au règlement des épreuves de certification « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social », le candidat devra intégrer à son **dossier de présentation à la certification** :

- La fiche de renseignement & de positionnement retraçant son expérience et son parcours de formation (annexe 2-A1-2023 de l'UNAFORIS) ;
- Une/ des attestations/s d'expérience justifiant de compétences dans l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité (annexe 2-A2-2023 de l'UNAFORIS) ;
- Le « Dossier Pratiques Professionnelles » anonymisé que le candidat remet à l'IRTS CA dans les délais impartis, soit **au plus tard six semaines** avant l'épreuve orale de certification.

L'UNAFORIS ne peut programmer le passage du candidat à un jury de certification qu'à condition d'avoir reçu le dossier comprenant l'ensemble de ces éléments et l'instruit pour vérifier l'éligibilité du candidat au passage devant le jury.

Seul le « Dossier Pratiques Professionnelles » est transmis au jury de sélection, pour l'épreuve d'évaluation de l'écrit et pour préparer le passage de l'épreuve orale.

## 5.5. Le règlement des épreuves de certification

L'ensemble des informations relatives aux modalités d'évaluation des compétences sont regroupées dans le règlement des épreuves de certification UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social ».

L'IRTS CA met ce règlement à disposition des candidats. L'UNAFORIS se charge de communiquer ce règlement aux jurys qui auront au préalable reçu une formation à leur rôle et au déroulement des épreuves. Cette formation est dispensée par la Cellule de Certification des Compétences UNAFORIS (CCCU).

Le règlement des épreuves de certification reprend l'ensemble des éléments suivants :

- Les cibles visées par la certification,
- Les prérequis à l'épreuve de certification,
- Les compétences à valider pour obtenir la certification,
- Les épreuves de la certification,
- Les conditions de validation de la certification,
- Les éléments devant figurer dans le dossier de présentation du candidat,
- Les délais de présentation aux épreuves,
- La composition du jury,
- Les modalités de sélection des membres du jury,
- Les responsabilités de chaque membre de jury,
- Les responsabilités de l'IRTS CA,
- Les responsabilités de l'UNAFORIS,
- La communication de la décision du jury,
- Le traitement des dysfonctionnements et incidents qualité.

## 5.6. Les épreuves de la certification

Les épreuves de la certification sont organisées selon deux modalités complémentaires :

- **Epreuve 1 (E1)** : « Un « Dossier Pratiques Professionnelles » de 10 à 15 pages démontrant l'acquisition des 8 compétences »

- **Epreuve 2 (E2)** : « Une soutenance orale du « Dossier Pratiques Professionnelles » d'une durée de 30 minutes ».

#### 5.6.1. Le « Dossier Pratiques Professionnelles » (E1).

Conformément au kit de certification UNAFORIS (version de juin 2021), un « **Dossier Pratiques Professionnelles** » est présenté par le candidat à un jury lors de l'épreuve orale.

**Au plus tard six semaines avant l'épreuve de certification**, le candidat remet son dossier à l'IRTS CA, par voie électronique en version numérique format PDF et en version papier (2 exemplaires).

Ce « Dossier Pratiques Professionnelles » doit comprendre 10 à 15 pages, hors annexes et bibliographie :

- La déclaration sur l'honneur de non-plagiat,
- Un sommaire,
- Une introduction,
- Le descriptif de Pratiques Professionnelles,
- Une conclusion,
- Une bibliographie,
- Une liste des annexes et des annexes (**non obligatoires et jusqu'à 15 pages maximum**).

Pour la mise en forme de son dossier, le candidat doit aussi utiliser la police de caractère « Times New Roman » ou « Arial 12 », un interligne 1 et des marges standards.

La trame de ce dossier est fournie par l'UNAFORIS.

Le contenu du dossier porte sur sept parties proposées « à partir d'une situation réelle, avec validation préalable du choix de la situation par le partenaire ». Ce dossier sera évalué en tant que tel par le jury.

Le candidat doit veiller à anonymiser son dossier de sorte que les données soient protégées et que les lieux et les personnes ne soient pas identifiables.

### 5.6.2. L'épreuve orale (E2).

L'épreuve orale doit permettre au jury de vérifier de l'effectivité des 8 compétences attendues. Au cours de cette épreuve, il s'agit pour le candidat « d'apporter au jury des éléments complémentaires et/ou des éclairages sur son dossier, à partir de son expérience pour consolider et/ou mettre en avant des compétences non présentes ou non évaluables dans le dossier de pratiques professionnelles. »

Pour cela, au cours d'un entretien de 30 minutes, le candidat :

- Réalise une présentation orale de 10 à 15 minutes en s'appuyant sur la rédaction de son dossier, en expliquant sa démarche et en complétant les éléments présentés dans son dossier,
- Participe à un échange avec le jury en apportant des réponses à ses questionnements durant 15 à 20 minutes.

Le candidat a la possibilité d'illustrer son propos avec des supports visuels de type photographies, diaporama, etc.

### 5.6.3. La composition du jury

Les membres du jury disposent d'une expertise dans le domaine concerné. Ils sont au nombre de deux parmi les collègues suivants :

- Un professionnel du secteur santé-social ;
- Un formateur qui n'a pas pris part à la préparation de la certification concernée ;
- Une personne accompagnée ou son représentant légal.

### 5.6.4. Les conditions de validation de la certification

La validation de la certification repose sur l'addition des compétences validées dans chacune des épreuves E1 et E2.

Pour obtenir le certificat « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social », le candidat doit valider les **8 compétences répertoriées dans le référentiel de compétences et d'évaluation de l'UNAFORIS.**

Il n'y a pas de possibilité de validation partielle de la certification.

En cas de non-validation d'une ou plusieurs compétences, le candidat pourra se représenter aux épreuves de certification jusqu'à 3 fois dans un délai de 3 ans après son premier passage à l'épreuve orale. Les modalités d'évaluation restent identiques.

#### 5.6.5. Communication de la décision du jury

Dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la tenue du jury, le candidat se voit communiquer le résultat de ses épreuves par l'UNAFORIS.

En **cas de réussite à la certification**, l'UNAFORIS délivre une attestation des compétences obtenues puis transmet au candidat le parchemin dans les 2 mois.

En **cas d'échec à la certification**, l'UNAFORIS transmet au candidat la décision de non-validation et l'informe de ses droits et des modalités dans lesquelles il peut, s'il le souhaite, repasser les épreuves de certification. Dans le cas d'un litige amené par le candidat, celui-ci doit être justifié par écrit à l'UNAFORIS dans un délai de 6 semaines après la tenue du jury, soit 4 semaines après la notification du résultat.

## 6. Plan de communication

Afin de diffuser une information accessible et détaillée, l'IRTS CA utilise divers canaux de transmission de l'information et divers outils. Le public peut ainsi s'informer sur l'ensemble des dispositifs de formation proposés, l'actualité et les divers évènements organisés par l'IRTS CA.

- **Le portail internet de l'IRTS CA**

<https://irtsca.fr/nos-formations/specialisation/referent-parcours-sante-social/>

- **La plaquette spécifique du parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS  
« Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social »**

L'édition numérique est disponible sur le site internet [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) et version papier

<https://irtsca.fr/nos-formations/specialisation/referent-parcours-sante-social/>

- **Les informations et publications sur les réseaux sociaux**

Linkedin <https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne>

Twitter <https://twitter.com/irtsca>

Facebook <https://www.facebook.com/irtsca/>

- **Le livret d'accueil de l'IRTS CA**

L'édition numérique actualisée est disponible sur le site internet [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

Ce livret est remis à chaque candidat de l'IRTS CA en début de formation, quelle que soit la formation entreprise.

- **La newsletter de l'IRTS CA**

Il s'agit d'une campagne d'information réalisée avec une lettre mensuelle de l'IRTS CA destinée à plus de 3500 contacts (organismes gestionnaires d'ESMS, associations, anciens apprenants de l'IRTS CA, etc.)

- **Les journées portes ouvertes annuelles**

Une campagne d'affichage avec la société JC Decaux est réalisée sur la région Champagne-Ardenne pour diffuser l'information sur cet évènement.

De la publicité est également réalisée dans les médias locaux.

- **La revue Eclairages**

Cette revue trimestrielle publiée par l'IRTS CA gratuite transmise à 1500 personnes se présente comme un espace d'écriture et de publications pour des contributions plurielles (pratiques sociales et professionnelles, recherche...).

## INDEX DES ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel de compétences et d'évaluation « Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social », UNAFORIS, mis à jour février 2021

Annexe 2 : Tableau de mise adéquation des compétences

Annexe 3 : Organigramme fonctionnel de la filière RP2S de l'IRTSCA

Annexe 4 : Bibliographie

## ANNEXE 1 Référentiel de compétences et d'évaluation

**UNAFORIS**

Union Nationale des Acteurs de Formation  
et de Recherche en Intervention Sociale

### REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION Exercer une mission de référent de parcours santé - social

Compétences	Activités	Modalités d'évaluation et production attendue de la part du candidat	Critères d'évaluation
<b>C1. Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action</b>	<p>Examiner le contexte réglementaire, politique et sociétal de mise en œuvre de la fonction de référent de parcours en santé-social.</p> <p>Etudier une organisation et ses impacts sur la fonction de référent de parcours.</p> <p>Légitimer l'action du référent de parcours en argumentant sur les enjeux et les objectifs de sa mission.</p>	<p>Dossier de pratique professionnelle composé de différentes parties à partir d'une situation réelle, avec validation préalable du choix de la situation par le partenaire.</p> <p>On attend du candidat qu'il réalise dans cette première partie un compte rendu d'un travail personnel présentant, dans le cadre de sa fonction de référent de parcours :</p> <p>→ la présentation de son cadre organisationnel d'intervention.</p> <p>→ l'exposé du contexte réglementaire et sociétal de la situation présentée : exemple le cadre légal en adéquation avec la situation de la personne (protection de l'enfance, inclusion, ...)</p> <p>→ la formalisation des enjeux et objectifs relatifs à sa mission.</p>	<p>Critère C1.1 : Le contexte réglementaire et sociétal de mise en œuvre de la fonction de référent de parcours est détaillé et en adéquation avec la situation présentée.</p> <p>Critère C1.2 : La fonction du référent de parcours est explicitée au regard de l'organisation dans laquelle elle se situe.</p> <p>Critères C1.3 : Les enjeux et objectifs de la mission de référent de parcours sont décrits de façon contextualisée : le candidat adapte son argumentation au cas qui est présenté.</p>
<b>C2. Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation, afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir les objectifs de son projet.</b>	<p>Recueillir les informations essentielles de la situation de la personne accompagnée</p> <p>Synthétiser les informations recueillies dans un document écrit afin d'établir avec la personne accompagnée un diagnostic de sa situation</p> <p>Identifier avec la personne accompagnée ses attentes et ses besoins et les prendre en compte pour définir le projet</p>	<p>Dossier de pratique professionnelle.</p> <p>On attend du candidat qu'il réalise dans cette deuxième partie un compte-rendu d'une situation réelle présentant :</p> <p>→ la démarche de validation préalable du choix de la situation par le partenaire.</p> <p>→ la situation de la personne accompagnée rédigée de façon synthétique (ex : histoire de vie, compte-rendu, conditions de vie, etc.).</p> <p>→ la prise en compte des attentes et besoins de la personne accompagnée.</p>	<p>Critère C2.1 : L'exposé de la situation de la personne est rédigé de façon synthétique et intègre les informations essentielles sur la situation de la personne.</p> <p>Critère C.2 Le diagnostic de situation de la personne avec ses attentes et ses besoins est élaboré avec la personne accompagnée</p> <p>Critères C2.3 Les objectifs du projet de la personne accompagnée prennent en compte tous les éléments du diagnostic de sa situation ainsi que ses attentes et ses besoins identifiés.</p>

UNAFORIS - Référentiel de compétences et d'évaluation – Mise à jour FEVRIER 2021  
« Exercer une mission de référent de parcours santé - social »

1

Compétences	Activités	Modalités d'évaluation et production attendue de la part du candidat	Critères d'évaluation
<b>C3. Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée, en mobilisant des techniques facilitant sa participation.</b>	<p>Mobiliser des modalités et/ou des techniques qui facilitent la participation de la personne accompagnée</p> <p>Elaborer avec la personne des axes d'intervention adaptés au diagnostic de sa situation et à ses modalités d'accompagnement</p> <p>Identifier les axes d'accompagnement permettant de définir le projet</p>	<p>Dossier de pratique professionnelle.</p> <p>On attend du candidat qu'il élabore dans cette troisième partie des modalités d'intervention présentant :</p> <p>→ les moyens mobilisés pour permettre la participation de la personne accompagnée.</p> <p>→ les axes d'accompagnement définis conjointement et adaptés aux attentes et besoins en cohérence avec la phase diagnostique.</p> <p>Le candidat justifie ses choix par une explicitation des objectifs recherchés, des circonstances rencontrées et des résultats attendus.</p>	<p>Critère 3.1 : les modalités et/ou techniques mises en œuvre dans la situation exposée, démontrent que le candidat a effectivement recherché et/ou obtenu la participation de la personne accompagnée</p> <p>Critère 3.2 : les axes d'intervention présentés sont en cohérence avec le diagnostic de situation de la personne et avec les axes d'accompagnement identifiés</p>
<b>C4. Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée, en associant les partenaires concernés.</b>	<p>Déterminer les objectifs opérationnels (quantitatifs et qualitatifs) du projet au regard du diagnostic préalable et en utilisant une méthode de détermination d'objectifs</p> <p>S'assurer de la faisabilité du projet en s'appuyant sur des indicateurs</p> <p>Lister les étapes de mise en œuvre du projet en utilisant une méthode de questionnement</p> <p>Associer les partenaires concernés à l'élaboration du projet en utilisant des moyens de communication adaptés</p>	<p>Dossier de pratique professionnelle.</p> <p>On attend du candidat qu'il élabore dans cette quatrième partie un projet co-construit présentant :</p> <p>→ la méthodologie du projet et sa faisabilité.</p> <p>Le candidat s'appuiera sur la méthode SMART : (Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, Temporel).</p> <p>→ le plan d'actions.</p> <p>Le candidat indique pour ce faire l'utilisation effective d'une méthode de questionnement (exp "QQOQCP") et les modalités d'association des partenaires aux différentes étapes du projet</p>	<p>Critère 4.1 Les objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet sont en cohérence avec le diagnostic préalable et définis de manière méthodique.</p> <p>Critère 4.2 La faisabilité du projet est analysée en s'appuyant sur des indicateurs précis.</p> <p>Critère 4.3 : Le candidat présente toutes les étapes du projet et expose sa méthode de questionnement.</p> <p>Critère 4.4 : Le dossier démontre que les partenaires ont bien été associés à l'élaboration du projet</p>
<b>C5. Evaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue.</b>	<p>Mettre en œuvre une méthode d'évaluation permettant de produire des effets positifs dans une démarche d'amélioration continue</p> <p>Choisir des modalités et/ou des outils d'évaluation favorisant la participation de la personne accompagnée</p> <p>Analyser la méthode pour la réajuster</p>	<p>Dossier de pratique professionnelle.</p> <p>On attend du candidat qu'il élabore dans cette cinquième partie des modalités d'évaluation présentant :</p> <p>→ une méthode argumentée.</p> <p>Le candidat démontre que la méthode d'évaluation est en capacité de produire un effet positif dans la démarche d'amélioration continue.</p> <p>→ la prise en compte des résultats obtenus.</p> <p>(Ex : adaptation, réajustement du projet, définition de nouveaux axes, amélioration des outils, ...).</p>	<p>Critère 5.1 La méthode d'évaluation mise en œuvre s'appuie sur l'utilisation et/ou la création d'outils d'évaluation efficaces qui démontrent une capacité à produire un effet positif.</p> <p>Critère 5.2 : Le choix des modalités et/ou des outils d'évaluation montre que le candidat a effectivement recherché et/ou obtenu la participation de la personne.</p> <p>Critère 5.3 : L'analyse effective des résultats de l'évaluation permet de réajuster la méthode appliquée.</p>

UNAFORIS - Référentiel de compétences et d'évaluation – Mise à jour FEVRIER 2021  
« Exercer une mission de référent de parcours santé - social »

2

Compétences	Activités	Modalités d'évaluation et production attendue de la part du candidat	Critères d'évaluation
<b>C6. Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée, afin de s'assurer de son accompagnement global</b>	<p>Réaliser une cartographie des acteurs d'un domaine d'intervention en santé-social sur un territoire défini.</p> <p>Choisir les partenaires pertinents sur un territoire au regard du projet d'une personne accompagnée, en identifiant leurs domaines de compétences et leurs expertises.</p> <p>Animer le réseau de partenaires professionnels en les mobilisant dans l'accompagnement de la personne pour assurer la continuité des actions.</p>	<p>On attend du candidat qu'il réalise, à partir de la situation choisie,</p> <p>→ une cartographie des partenaires associés à un domaine d'intervention, sur un territoire donné, en utilisant notamment des outils numériques (ex : tous les acteurs susceptibles d'intervenir auprès d'une personne âgée),</p> <p>→ une présentation de 2 à 3 acteurs en précisant leurs missions et expertises,</p> <p>→ une présentation de ses stratégies d'animation partenariale</p>	<p>Critère 6.1 : La cartographie proposée des acteurs sur un domaine d'intervention du territoire en santé sociale est complète et argumentée</p> <p>Critère 6.2 : Les partenaires ciblés pour le projet présenté et susceptibles d'intervenir, sont choisis avec cohérence à partir de leurs missions et de leurs expertises qui sont clairement identifiées</p> <p>Critère 6.3 : La démarche de mobilisation du réseau des partenaires est explicitée et démontre les capacités à animer un réseau autour de la personne accompagnée en assurant la continuité des actions au service du projet.</p>
<b>C7. Communiquer auprès de représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée.</b>	<p>Argumenter auprès des institutions pour faciliter les coopérations en faveur du projet de la personne.</p> <p>Cibler les informations essentielles à transmettre pour assurer la cohérence du parcours de la personne.</p> <p>Utiliser des outils numériques de communication (ex : plateforme collaborative, réunions etc.) pour développer la collaboration avec ses interlocuteurs</p>	<p>Soutenance orale du dossier de pratique professionnelle.</p> <p>On attend du candidat qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expose un exemple d'argumentaire déployé auprès d'une institution dans le cadre d'un projet</li> <li>- explicite les modalités et techniques de communication collaboratives déployées</li> <li>- présente à l'oral un outil de communication utilisé avec ses interlocuteurs et prouve la pertinence des outils utilisés</li> </ul>	<p>Critère 7.1 : l'argumentaire déployé s'appuie sur les informations essentielles de la situation de la personne et montre la capacité à convaincre une institution à coopérer en faveur de la personne</p> <p>Critère 7.2 : Le candidat montre que l'outil et les modalités de communication présentés favorisent les démarches collaboratives entre interlocuteurs</p>
<b>C8. Réaliser une veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité, en mobilisant des sources fiables et actualisées, au service de l'accompagnement des personnes.</b>	<p>Identifier des espaces et interlocuteurs ressources (services de documentation, conférences, colloques, journées d'études, recherche en ligne, plateforme ...)</p> <p>Mobiliser dans le cadre de son action globale des connaissances actualisées et adaptées à la situation de la personne pour donner du sens aux actions</p> <p>Opérer la veille en appliquant les règles et principes de la protection des données</p>	<p>Dossier de pratique professionnelle :</p> <p>On attend du candidat qu'il donne un exemple sur un sujet de son choix</p>	<p>Critère 8.1 : L'identification des espaces et personnes ressources est réalisée. Le candidat, montre qu'il mobilise des connaissances actualisées et fiables en matière de législation, de réglementation, de déontologie, de recommandations des pratiques professionnelles</p> <p>Critère 8.2 : Le candidat indique comment ses investigations de veille s'opèrent en conformité avec les principes de protection des données</p>

## ANNEXE 2 Tableau de mise en adéquation des compétences

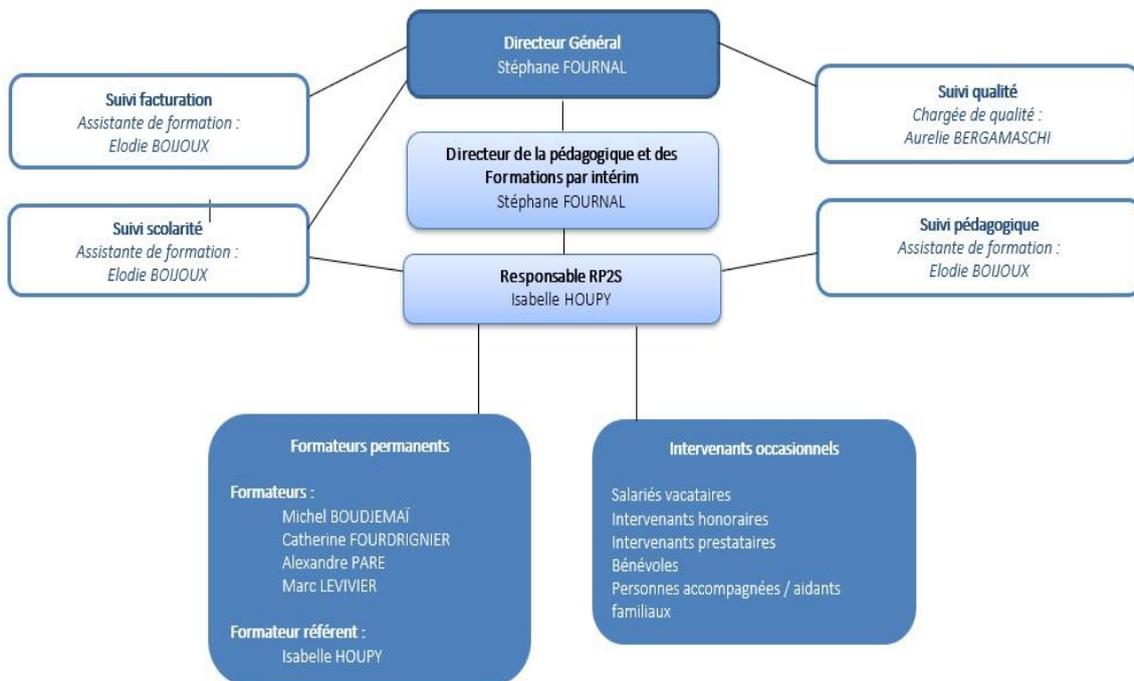
	
<b>Tableau de mise en adéquation des compétences au Certificat UNAFORIS "Exercer une mission de référent de parcours santé-social" :</b> <b>ETUDE PREALABLE AU BILAN DE POSITIONNEMENT</b>	
Objectifs généraux du parcours de formation préparatoire	Objectifs spécifiques du parcours de formation préparatoire
<p><b>Identifier la référence de parcours comme une fonction au service du parcours de vie de la personne.</b></p> <p><b>Placer la personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie en favorisant sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe.</b></p> <p><b>Favoriser et développer la coopération et la communication entre les acteurs et partenaires associés au parcours de vie de la personne.</b></p> <p><b>Savoir repérer puis mobiliser l'ensemble des ressources et techniques environnantes à placer au service de la personne, de son parcours de vie et de son.ses projet.s de vie.</b></p>	<p>Repérer l'évolution sociétale des pratiques d'accompagnement global au service des personnes, de leur parcours de vie et de leur.s projet.s de vie.</p> <p>Identifier et analyser la fonction et les missions du référent de parcours santé-social dans une organisation de travail, au sein d'un dispositif et sur un territoire.</p> <p>Réaliser et/ou actualiser une veille des connaissances réglementaires, législatives et opérationnelles en lien avec son champ d'intervention.</p> <p>Se situer dans une approche de co-construction du parcours de vie avec la personne concernée et/ou son entourage et environnement en favorisant son pouvoir d'agir, sa participation et son autodétermination.</p> <p>Observer et maîtriser les différentes étapes opérationnelles et méthodologiques conduisant à la mise en œuvre du.des projet.s de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné.</p> <p>Se constituer une boîte à outils.</p> <p>Repérer, identifier et mobiliser les ressources environnantes.</p> <p>Animer et piloter un réseau d'acteurs et de partenaires.</p> <p>Maîtriser les enjeux, les stratégies et les techniques de communication professionnelles facilitant la coopération entre l'ensemble des acteurs en faveur du parcours de vie de la personne tout en délimitant les règles éthiques, déontologiques et juridiques inhérentes à la fonction de référent de parcours santé-social.</p>

CANDIDAT	NOM			Prénom	
Formation Initiale					
Employeur					
Compétences attendues	Activités/ indicateurs de compétences	Correspondance modules de formation	Correspondance sous-modules de formation	Formations suivies par le candidat et date	modalités pédagogiques proposées
<b>C1. Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action</b>	<p>Examiner le contexte réglementaire, politique et sociétal de mise en œuvre de la fonction de référent de parcours en santé-social.</p> <p>Étudier une organisation et ses impacts sur la fonction de référent de parcours.</p> <p>Légitimer l'action du référent de parcours en argumentant sur les enjeux et les objectifs de sa mission</p>	<p><b>Module 1</b></p> <p><b>La fonction de référent de parcours santé-social</b></p>	<p>1.1 L'évolution des pratiques d'accompagnement global du parcours de vie (14h)</p> <p>1.2 Le référent de parcours santé-social (7h)</p>		<p>module obligatoire</p>
Remarques Compétence 1					
Compétences attendues	Activités/ indicateurs de compétences	Correspondance modules de formation	Correspondance sous-modules de formation	Formations suivies par le candidat et date	Modalités pédagogiques proposées
<b>C2 Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation, afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir des objectifs de son projet</b>	<p>Recueillir les informations essentielles de la situation de la personne accompagnée.</p> <p>Synthétiser les informations recueillies dans un document écrit afin d'établir avec la personne accompagnée un diagnostic de sa situation.</p> <p>Identifier avec la personne accompagnée ses attentes et ses besoins et les prendre en compte pour définir le projet.</p>	<p><b>Module 2</b></p> <p><b>Co-construire le parcours de vie avec la personne concernée</b></p>	<p>2.1 La personne actrice de son parcours de vie (14h)</p> <p>2.2 Accompagnement au parcours de vie et projet d'accompagnement (PIA/PP/PPS...) : ne pas confondre pour mieux répondre (7h)</p>		<p>2.1 <input type="checkbox"/></p> <p>2.2 <input type="checkbox"/></p>
Remarques Compétence 2					

Compétences attendues	Activités/ indicateurs de compétences	Correspondance modules de formation	Correspondance sous-modules de formation	Formations suivies par le candidat et date	Modalités pédagogiques proposées
<b>C3</b> Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée, en mobilisant des techniques facilitant sa participation	Mobiliser des modalités et/ou des techniques qui facilitent la participation de la personne accompagnée. Élaborer avec la personne des axes d'intervention adaptés au diagnostic de sa situation et à ses modalités d'accompagnement. Identifier les axes d'accompagnement permettant de définir le projet.	<b>Module 2</b>  <b>Co-construire le parcours de vie avec la personne concernée</b>	2.3 Le diagnostic conjoint de la situation (7h) 2.4 La boîte à outils du référent de parcours 1/2 (3,5h)		2.3 <input type="checkbox"/> 2.4 <input type="checkbox"/>
Remarques Compétence 3					
Compétences attendues	Activités/ indicateurs de compétences	Correspondance modules de formation	Correspondance sous-modules de formation	Formations suivies par le candidat et date	Modalités pédagogiques proposées
<b>C4</b> Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée en associant, les partenaires concernés	Déterminer les objectifs opérationnels (quantitatifs et qualitatifs) du projet au regard du diagnostic préalable et en utilisant une méthode de détermination d'objectifs. S'assurer de la faisabilité du projet en s'appuyant sur des indicateurs. Lister les étapes de mise en œuvre du projet en utilisant une méthode de questionnement. Associer les partenaires concernés à l'élaboration du projet en utilisant des moyens de communication adaptés.	<b>Module 3</b>  <b>Accompagner le parcours de vie et le.s projet.s de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné</b>	3.1 La co-construction des modalités d'intervention (7h) 3.2 La validation conjointe des modalités d'intervention et du plan d'actions (3,5h) 3.3 La mise en œuvre du plan d'actions (7h)		3.1 <input type="checkbox"/> 3.2 <input type="checkbox"/> 3.3 <input type="checkbox"/>
Remarques Compétence 4					
Compétences attendues	Activités/ indicateurs de compétences	Correspondance modules de formation	Correspondance sous-modules de formation	Formations suivies par le candidat et date	Modalités pédagogiques proposées
<b>C5</b> Évaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue	Mettre en œuvre une méthode d'évaluation permettant de produire des effets positifs dans une démarche d'amélioration continue. Choisir des modalités et/ou des outils d'évaluation favorisant la participation de la personne accompagnée. Analyser la méthode pour la réajuster.	<b>Module 3</b>  <b>Accompagner le parcours de vie et le.s projet.s de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné</b>	3.4 L'évaluation du plan d'actions : Analyse conjointe des résultats (3,5h) 3.5 La boîte à outils du Référent de parcours 2/2 (3,5h)		3.4 <input type="checkbox"/> 3.5 <input type="checkbox"/>
Remarques Compétence 5					
Compétences attendues	Activités/ indicateurs de compétences	Correspondance modules de formation	Correspondance sous-modules de formation	Formations suivies par le candidat et date	Modalités pédagogiques proposées
<b>C6</b> Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée, afin de s'assurer de son projet global	Réaliser une cartographie des acteurs d'un domaine d'intervention en santé-social sur un territoire défini. Choisir les partenaires pertinents sur un territoire au regard du projet d'une personne accompagnée, en identifiant leurs domaines de compétences et leurs expertises. Animer le réseau de partenaires professionnels en les mobilisant dans l'accompagnement de la personne pour assurer la continuité des actions.	<b>Module 4</b>  <b>Les ressources repérables et mobilisables pour accompagner le parcours de vie de la personne</b>	4.1 La démarche de mobilisation des ressources environnantes (7h) 4.2 Le repérage, l'identification et la mobilisation d'un réseau d'acteurs partenaires (3,5h) 4.3 Illustration de ressources et de réseaux d'acteurs (3,5h)		4.1 <input type="checkbox"/> 4.2 <input type="checkbox"/> 4.3 <input type="checkbox"/>
Remarques Compétence 6					

Compétences attendues	Activités/ indicateurs de compétences	Correspondance modules de formation	Correspondance sous-modules de formation	Formations suivies par le candidat et date	Modalités pédagogiques proposées
<b>C7</b> Communiquer auprès des représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée	Argumenter auprès des institutions pour faciliter les coopérations en faveur du projet de la personne. Cibler les informations essentielles à transmettre pour assurer la cohérence du parcours de la personne. Utiliser des outils numériques de communication (ex : plateforme collaborative, réunions etc.) pour développer la collaboration avec ses interlocuteurs.	<b>Module 5</b> <b>La communication dans l'exercice de la référence de parcours : enjeux, stratégies, techniques et cadre d'intervention</b>	5.1 Les enjeux de communication professionnelle (7h) 5.2 Les stratégies et techniques de communication professionnelle (7h) 5.3 Les écrits professionnels : repères éthiques, déontologiques et juridiques (3,5h) 5.4 Les outils numériques au service de la communication à distance (3,5h)		5.1 <input type="checkbox"/> 5.2 <input type="checkbox"/> 5.3 <input type="checkbox"/> 5.4 <input type="checkbox"/>
Remarques Compétence 7					
Compétences attendues	Activités/ indicateurs de compétences	Correspondance modules de formation	Correspondance sous-modules de formation	Formations suivies par le candidat et date	Modalités pédagogiques proposées
<b>C8</b> Réaliser une veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité, en mobilisant des sources fiables et actualisées, au service de l'accompagnement des personnes	Identifier des espaces et interlocuteurs ressources (services de documentation, conférences, colloques, journées d'étude, recherche en ligne, plateforme, ...). Mobiliser dans le cadre de son action globale des connaissances actualisées et adaptées à la situation de la personne pour donner du sens aux actions. Opérer la veille en appliquant les règles et principes de la protection des données.	<b>Module 1</b> <b>La fonction de référent de parcours santé-social</b>	1.3 Le contexte législatif et réglementaire dans le champ de la santé, de l'intervention sociale et médico-sociale (3,5h) 1.4 Le partage de l'information et la protection des données (3,5h) 1.5 L'actualisation des connaissances dans le champ d'intervention du référent de parcours (3,5h) 1.6 Les dispositifs d'accompagnement global (illustrations)		<b>Module obligatoire</b>
Remarques Compétence 8					
					
Correspondance modules de formation				Durée proposée	
<b>Module 6</b> <b>Formation pratique</b>		Selon le bilan de positionnement du candidat, la formation pratique pourrait ne pas être nécessaire ou avoir une durée maximum de 70 heures pour les professionnels en fonction de RPSS ou de 280 H pour les demandeurs d'emploi ou professionnels n'exerçant pas la fonction de RPSS <b>0 ou 70 H ou 280 H</b>			
Commentaires de l'équipe pédagogique					
Date et signature du responsable de la formation		Date et signature du candidat			

## ANNEXE 3 Organigramme fonctionnel



ORGANISATION FONCTIONNELLE Référent de Parcours Santé Sociale – 1<sup>er</sup> septembre 2022

## Centre de documentation

*Bibliographie décembre 2022*

*Réalisée par Alexandre Paré*

### Référent de Parcours Santé-Social

#### Certificat UNAFORIS

*Mots clés : Coordination de parcours, parcours de soin, parcours de santé, autodétermination, situation complexe, co-construction, référent unique, ressources du quotidien, pair-aidant.*

#### Texte officiel

Haut Conseil du Travail Social. **Le référent de parcours et les enjeux du partage d'informations.** Mai 2021. [en ligne].

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/referent\\_de\\_parcours\\_enjeux\\_partage\\_d\\_informations.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/referent_de_parcours_enjeux_partage_d_informations.pdf)

-----

#### Ouvrages

FOUDRIAT Michel. **La co-construction en actes : savoirs et savoir-faire pratiques pour faciliter sa mise en œuvre.** Montrouge : ESF éditeur, 2021. 198 pages.

FOUDRIAT Michel. **Vocabulaire de la co-construction.** ESF éditeur, 2021. 190 pages.

BOIVIN, Julia, BLIN, Marc. **100 idées pour promouvoir l'autodétermination et la pair-aidance.** Paris : Tom Pousse, 2021. 209 pages. \*

PALUMBO Sabrina. **Les voix du rétablissement : la médiation de la pair-aidance.** Paris : Editions Frison-Roche, 2021. 125 pages.\*

CUDRE-MAUROUX, Annick, PIERART, Geneviève, VAUCHER, Carla, JULIEN-GAUTHIER, Francine. **Co-construire l'autodétermination au quotidien : vers un partenariat entre professionnel-le-s et personnes avec une déficience intellectuelle.** Genève : Editions IES, 2020. 172 pages.

GUIRIMAND Nicolas, MAZEREAU Philippe, LEPLEGE Alain (sous la direction de). **Les nouveaux enjeux du secteur social et médico-social : décloisonner et coordonner les parcours de vie et de soin.** Nîmes : Champ social éditions, 2018. 241 pages. \*

DECI, Edward L., FLASTE, Richard. **Pourquoi faisons-nous ce que nous faisons ? Motivation, autodétermination et autonomie.** Malakoff : InterEditions, 2018. 252 pages.

PAQUET, Yvan, CARBONNEAU, Noémie, VALLERAND, Robert J.. **La théorie de l'autodétermination : aspects théoriques et appliqués.** Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2016. 392 pages.

PETIAU, Anne, ROBERT, Christophe, CINGOLANI, Patrick. **De la prise de la parole à l'émancipation des usagers : recherches participatives en intervention sociale.** Rennes : Editions EHESP, 2021. 324pages.

SARRAZIN, Coralie. **Autodétermination et déficience intellectuelle. L'expérience d'une institution suisse : le village d'Aigues-Vertes.** Paris : Edilivre, 2013. 146 pages.

LELOUTRE Bruno. **Animer des parcours de santé pour les personnes âgées.** Paris : Dunod, 2013. 120 pages.

MORIN Michel. **Parcours de santé.** Paris : Armand Colin, 2004. 302 pages. (Sociétales). \*

-----

## Articles :

GARDIEN, Eve, SIMON, Jean-Luc, CHARTRIN, Thierry. **La pair-aidance : véritable levier d'autodétermination à l'heure de l'inclusion ?** *Les Cahiers de l'Actif*, n° 538-539, 2021, pages. 208

ESTEVAN Erica. **La coordination de parcours : vers la reconnaissance du droit à ex-ister en tant que sujet aspirant et agissant.** *Les Cahiers de l'Actif*, n° 536-537, janvier-février 2021, pages. 217-234.\*

DEFERT Fabienne, DEMOUSTIER Séverine. **Le développement du Pouvoir d'Agir dans le champ de l'action sociale : témoignages et expériences.** Forum, n° 163, 2021/2, pages. 102  
<https://www.cairn.info/revue-forum-2021-2.htm>

LEON Myriam, GIRARD Vincent. **Parcours en santé mentale : le rétablissement une doctrine ?** *Lien social*, n° 1281, du 13 au 26 octobre 2020, pp. 18-24. \*

DUMONT Régis, BARREYRE Jean-Yves, LORROT Patrice et al. **Parcours partagés situations critiques et cas complexes : les partenariats en question.** *Les Cahiers de l'Actif*, n° 526-527, mars-avril 2020, pp. 1-150. \*

FONTANA LANA Barbara. **Autodétermination.** *PAGES ROMANDES*, n° 1, 2019, 41 pages.

DUBASQUE Didier. **Participer oui mais comment ? Eloge de la co-construction.** *Vie sociale*, n° 19, 2017/3, De la participation au pouvoir d'agir, pp. 73-78. \*

SEDRATI-DINET Caroline. **Les ITEP fers de lance de la coordination des parcours.** *Actualités sociales hebdomadaires : ASH*, n° 2956, 15 avril 2016, pp. 22-25.

JACOB Pascal. **Un parcours de soins et de santé sans rupture d'accompagnement.** *Les Cahiers de l'Actif*, n° 446-447, juillet-août 2013, pp. 183-194.

VATTIER, Guy. **L'incertaine autodétermination.** *RENCONTRE*, n° 76, 1990, 64 pages.

\*(document disponible au Centre de documentation)